

Que sais-je ?



Sur ce qui se passe en ce moment à la Commune du Maquis... / Avril 2025

Jeudi 27 mars 2025 : Les membres du GAEC du Bois-Bas ont fait appel à la gendarmerie qui les a accompagné dans différents espaces du Maquis – dont nos bureaux administratifs. Ils ont emmené des archives restantes de la SCOP et de la SARL. Ils ont tenté de saisir nos caisses liquides, prétextant une dette de notre part.

Dimanche 30 mars 2025 : Trois voitures de gendarmerie, plus d'une quinzaine de voitures de particuliers, une bétailière, deux tracteurs et un camion de dépannage ont envahi le lieu en début de matinée. Ces forces se sont prestement répandues dans l'espace, sous la coordination bien préparée par les membres du GAEC. Ces derniers ont financé un huissier, présent lui aussi, pour constater et faire valoir leurs « possessions ».

Ce n'est pas la première fois que nous subissons une telle irruption, en force, sur notre lieu de vie et de travail. Les calomnies font de terribles dégâts psychologiques à la Commune, sur les adultes comme sur les enfants. Ces dernier.e.s sont resté.e.s cloîtré.e.s ensemble dans l'une des habitations pour la durée de l'intervention. L'un d'entre eux n'est pas allé à l'école le lendemain.

Nous nous sentons abusés. L'engagement militant qui nous a conduit à accepter de rejoindre le lieu, de le faire fonctionner bénévolement et de rembourser des dettes qui n'étaient pas les nôtres, est le même engagement qui nous est reproché lorsque nous tentons de mettre fin aux abus du GAEC du Bois-Bas. Jusqu'ici, nous nous sommes pourtant abstenus de lancer une campagne publique – la leur a déjà commencé en juin dernier. Leur soutien local est principalement basé sur des croyances et de l'affect.

Petite fédération rurale, La Commune du Maquis est établie sur le Hameau de Bois-Bas, à 12 km du village de Minerve (34210), en pleine campagne. Bois-Bas étend ses presque 270 hectares entre la rivière Cesse et les contreforts de la Montagne Noire, à quelque 45 km de Narbonne, 60 de Béziers, ainsi que de Carcassonne et Mazamet.

Le présent texte est le fruit d'un long travail de réflexion, proposé par les différentes entités qui composent aujourd'hui la Commune du Maquis. Plusieurs raisons ont motivé sa rédaction. D'abord, il nous paraît indispensable de réagir à la campagne de désinformation menée par les membres du GAEC du Bois-Bas et de la SARL Cravirola, laquelle a entraîné Terres Communes dans la prise de décisions contraire à ses propres principes et engagements. L'objectif de cet écrit est donc de mettre en lumière ces contradictions et de dénoncer la prolongation d'injustices qui persistent depuis déjà trop longtemps.

Nous savons que cette communication paraît tardivement. Le silence qu'on nous a reproché n'a pas été facile à garder – il nous a souvent porté préjudice. Il a mis beaucoup d'entre nous à rude épreuve. Mais c'était un poids à porter : pour ne pas réagir à chaud, ne pas risquer d'imprudences. L'urgence est mauvaise conseillère, nous ne le savons que trop bien. Faire appel prématurément à des personnes extérieures aurait été contraire à notre fonctionnement, basé sur les prises de décisions au consensus, et aurait contribué activement à la confusion ambiante. C'est le respect de notre temporalité interne qui nous permet aujourd'hui d'apporter des réflexions arrivées à un certain stade de maturation.

INTERVENTION POLICÈRE LE 30/03/25 À LA COMMUNE DU MAQUIS



SOMMAIRE

- Historique bref (mais essentiel).....	4
- Quelques éléments significatifs qui nous ont mené à la situation actuelle.....	8
- Charte des collectifs de Terres Communes (2007).....	22
- Annexe 1 : Appel du collectif Cravirola pour la fondation d'une Commune au Maquis de Bois-Bas (2016).....	24
- Charte de la Commune du Maquis (2017).....	27
- Annexe 2 : Lettre d'intention à la Commune du Maquis pour la création d'un GAEC sur le Domaine du Bois-Bas (2019).....	31
- Schéma de la situation actuelle.....	34
- Petit détour par l'origine des "coopératives" et leur promotion en milieu "alternatif" - Annexe 3 : Extrait de la brochure "ASCAB" publiée en décembre 2022 par trois saisonnières dans le pétrin.....	35
- Pour une critique du "mythe paysan".....	44
- Pour la transmission, contre le transfert.....	50
- Ce qu'il reste à défendre : l'ancrage social et politique.....	53
- Info ou intox ? Petit rappel à la raison.....	60

HISTORIQUE BREF (MAIS ESSENTIEL)

► **1985** : Un couple achète la « Ferme Cravirola », à la Brigue (06), pour 120 000 francs et se lance dans sa reconstruction. Il s'entoure d'un troupeau de vache et développe une activité agricole. **Tous deux souhaitent partager cette expérience et monter un collectif.** Plusieurs personnes s'essayaient à la vie sur le lieu mais aucune ne choisit de rester durablement. Le couple essaie de tisser des liens avec d'autres coopératives, ici et ailleurs.



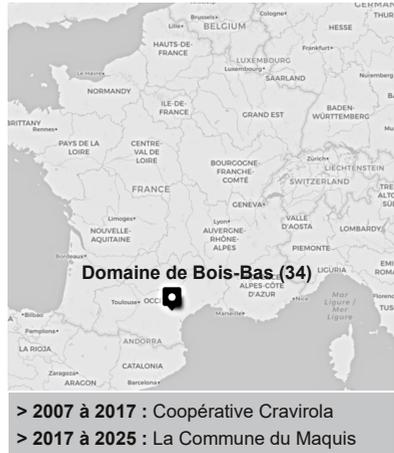
► **2005** : 20 ans plus tard, 8 personnes vivent et travaillent désormais à la ferme. Le collectif dénommé Cravirola s'organise sur la base de principes informels (non formulés par écrit). La volonté naît de quitter La Brigue pour un endroit plus propice aux activités culturelles. Une réflexion est amorcée autour d'une structure juridique qui permettrait l'acquisition d'un grand domaine. C'est aussi le moment de concrétiser **un projet d'abandon de la propriété individuelle au profit de la propriété collective.**

► **2006** : Cravirola rencontre un collectif basé en Ardèche, animé par les mêmes réflexions : « Caracoles de Suc ». Un troisième collectif est prêt à reprendre la ferme des Alpes Maritimes. Ensemble, ils décident de fonder la SCOP Cravirola et la SAS Terres Communes :

→ La SAS Terres Communes est créée afin de permettre l'achat d'un lieu nouveau pour le collectif Cravirola, en empruntant à la banque, et **tenter de pérenniser une nouvelle forme de propriété collective.** Une "Charte de collectifs" est rédigée. [Voir document p.22] Des emprunts sont contractés pour l'achat futur du Domaine du Bois-Bas : 600 000 euros auprès des banques et plus de 300 000 euros auprès de particuliers.

→ La SCOP Cravirola est créée pour porter administrativement l'activité agricole du collectif Cravirola. **Les moyens de production sont transmis officiellement à la coopérative dans le but de les collectiviser. Cette structure servira également au versement régulier, sous forme de loyer, de sommes destinées au remboursement des emprunts.**

► **2007 : Terres Communes achète le Domaine du Bois-Bas, à Minerve (34),** pour un montant de 1 160 000 euros. La SCOP Cravirola et son collectif s'installent sur le lieu, 5 mois avant l'ouverture de leur première saison estivale. À la fin de l'été, le bilan est mitigé : le risque financier qu'a présenté l'achat du Domaine est réel.



► **2008 : Désormais, les enjeux reposent tant sur l'activité agricole que sur les activités culturelles et d'accueil de visiteurs.** Les infrastructures sont améliorées. Le camping, lui, est progressivement étendu. La survie de la Coopérative Cravirola n'est plus en danger immédiat.

► **2009 : L'élevage passe d'un système « extensif » à un système « intensif ».** Il est projeté de consolider l'élevage laitier et de développer encore davantage les activités d'accueil – ceci malgré l'épuisement de toutes et tous. Le nombre de visiteurs augmente peu à peu, mais le nombre de membres impliqués durablement dans le collectif reste le même. **Le rythme imposé a exacerbé les difficultés de la vie et du travail en groupe.**

► **2010 : De nouvelles personnes rejoignent le collectif.** Mais depuis un certain temps, **les relations se dégradent avec Axel D.H, membre fondateur de la SCOP Cravirola et de la SAS Terres Communes.** L'une des membres du collectif présente une lettre au reste du groupe pour demander des changements radicaux dans le fonctionnement de la

coopérative. Elle propose d'enlever certaines responsabilités à Axel car elle juge son comportement envers les autres inacceptable. Lui ne supporte pas cette possible remise en question : « *visage officiel de la SCOP* », il revendique son « *leadership* » et accuse cette membre de vouloir l'écartier sournoisement du projet. Quatre médiateurs interviennent pour tenter de trouver un accord à l'amiable, un protocole auquel Axel met fin en ne respectant pas sa part de l'engagement. Il décide de partir avec de l'argent et du matériel collectif, qu'il revendique comme étant officiellement sa propriété. À l'issue de ce conflit il n'est plus ni le gérant de la SCOP Cravirola, ni le président de la SAS Terres Communes, mais les accuse de trahison et leur promet une bataille judiciaire acharnée.

► **2011 : Une première audience opposant Axel D.H. à la SAS Terres Communes a lieu devant le Tribunal de Commerce de Béziers, le 21 novembre 2011.** Les démarches sont précipitées et Terres Communes est condamnée par une exécution provisoire au remboursement d'une somme de 320 000 euros, soit le montant de ses parts correspondantes à la valeur de la Ferme Autogérée de la Roya (ancienne ferme Cravirola dans les Alpes-Maritimes) apportée en capital à la création de Terres Communes. **La valeur de ce bien est en réalité le fruit du travail de nombreuses personnes et le climat de confiance à l'époque était tel que la précaution n'avait pas encore été prise de redistribuer les parts plus équitablement.** Axel entreprend également de mettre le Domaine de Bois-Bas sous hypothèque judiciaire et en informe les banques afin d'empêcher l'organisation du remboursement des emprunts privés – dont la plus grosse part arrive à échéance en janvier 2012. **Au cours des années suivantes, l'affaire sera poursuivie en cour d'appel puis en cour de cassation.**

► **2016 :** Suite aux départs successifs de membres de la Coopérative Cravirola, l'avenir du groupe restant (5 personnes) et le maintien de l'ensemble des activités menées jusque-là sont plus que compromis. **Un appel à ce que d'autres collectifs rejoignent le lieu, afin d'en maintenir la pérennité, est collectivement rédigé et diffusé.** Cet appel fait suite à de longues réflexions, notamment sur les raisons des échecs liés à la forme d'organisation en vigueur sur le lieu et à ce moment là. **La forme fédérative, actuellement celle de la Commune du Maquis, est déjà présentée dans cet appel du collectif Cravirola comme possible**

réponse à ces problématiques. [Annexe 1 - p.24] Plusieurs individus et collectifs ont répondu à cet appel. Plusieurs rencontres ont eu lieu au fil des mois pour mettre en place les bases de ce nouveau projet.

► **2017 : Une Charte est rédigée et actée par l'ensemble des entités formant désormais la Commune du Maquis, collectif Cravirola compris. Ce dernier n'est plus l'acteur principal du lieu mais devient l'une des composantes de la fédération. Le premier engagement que prend la Commune est de contribuer solidairement au remboursement des dettes liées à l'acquisition du lieu. [Voir document p.27]**

► **2018 : Le collectif Cravirola se dissoud ; ses membres affirment leur volonté de poursuivre séparément leur implication dans le projet de la Commune du Maquis. Il ne restera de la Coopérative Cravirola que sa structure administrative et juridique.**

► **2019 : Vincent M. et Saïd A. – anciens membres du collectif Cravirola et ayant l'intention de poursuivre les activités d'élevage (chèvres laitières et brebis viande) – souhaitent créer un G.A.E.C. (Groupement Agricole d'Exploitation Commun) plutôt que de conserver la structure SCOP Cravirola (qui englobait jusqu'alors les activités agricoles). Avec un troisième membre de la Commune, ils présentent à l'Assemblée Ordinaire une lettre d'intention pour la création d'un GAEC sur à la Commune du Maquis. [Annexe 2 - p.24] Un bail direct entre Terres Communes et ce nouveau groupement agricole est contracté pour permettre l'encaissement de subventions plus conséquentes (Politique Agricole Commune).**

QUELQUES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS QUI NOUS ONT MENÉS À LA SITUATION ACTUELLE

2019

Pression managériale sur les décisions collectives

Création du GAEC du Bois-Bas et d'un bail direct avec Terres Communes

Afin de créer un GAEC, Vincent M. avait besoin que la SCOP perde administrativement son "objet agricole". Celle-ci – n'ayant plus de salarié – se retrouvait d'ailleurs en situation d'illégalité. Pour ces deux raisons, il en a modifié la nature et a déposé de nouveaux statuts au greffe, ce qui en fait désormais une SARL. Le caractère précipité de ces démarches a entraîné une demande de bail en urgence pour le GAEC du Bois-Bas.

Durant cette période, la Commune du Maquis avait entamé un travail, en lien avec un juriste, afin de mettre en place sa propre structure juridique. Selon ce juriste, **la Commune avait tout intérêt à créer sa propre structure associative et à traiter la question de la dissolution de la SCOP Cravirola à part. Vincent – ayant, quant à lui, choisi de travailler cette question sans entrer en concertation avec la commission mise en place sur le sujet – a demandé à la Commune du Maquis de se solidariser avec les gérants de la SCOP et de s'en servir comme structure juridique. Ce que la Commune a accepté.**

Il reste à préciser que l'aval de la Commune du Maquis pour ce type de démarche a toujours été sollicité dans la précipitation – comme en témoigne le compte-rendu de l'Assemblée Extraordinaire du 11 avril 2019. Déjà à cette époque, certains communard.es avaient l'impression d'être sans cesse mis.es devant le fait accompli :

« La déclaration PAC doit être faite avant le mois de mai et il manque ce

document [le bail direct] pour terminer le dossier GAEC ».

La lettre d'intention pour la création d'un GAEC datait de seulement trois mois. **Ainsi : soit nous acceptions ces conditions, soit nous devenions les premier.es responsables de l'impossibilité de créer le GAEC cette année là, faisant tarder du même temps, l'obtention d'une PAC plus conséquente. Autrement dit, nous mettions l'économie du projet en péril. Une façon – bien particulière – de présenter la situation, qui a été utilisée à maintes reprises...**

2021/2022

Survie d'une entreprise au détriment de problématiques humaines

Silence à propos de graves agressions

Au cours de l'année 2021, deux personnes arrivent sur le lieu pour rejoindre le GAEC. Elles sont sollicitées par Vincent M. pour rejoindre les activités d'élevage. Elles en ont une certaine expérience puisqu'elles connaissent le Maquis et ont anciennement participé aux activités du collectif Cravirola.

L'une de ces deux personnes, accueillie sur place pour un mois de "test" avec le GAEC, se présente un jour au domicile de deux des membres de la Commune, en pleurs. **La raison de cette détresse est la suivante : elle avait formulé une demande explicite à Vincent et, bien que cela ait été convenu au préalable entre elle et lui, cette information n'était jamais arrivée aux oreilles des autres entités de la Commune.** Précisément, comme cette personne est en phase de rejoindre le projet et qu'il lui faut se projeter dans ce que sera le quotidien sur son nouveau lieu de vie et de travail, elle avait demandé à ce que son ex-compagnon ne puisse jamais venir au Maquis : ce dernier lui avait fait subir de graves agressions plusieurs années auparavant.

La réponse à cette requête avait un caractère primordial puisqu'il n'était pas envisageable pour cette personne de poursuivre une intégration à la Commune du Maquis si cette "condition" lui était

refusée. Vincent n'avait jamais évoqué cette question ni en assemblée, ni hors de nos instances. Une attitude qui lui est reprochée dès l'assemblée suivante. Il indique tout simplement, pour sa défense, avoir "*oublié*" l'information. Une réponse qui laisse perplexe le reste des entités composant la Commune qui ont du mal à comprendre comment un élément d'une telle importance a pu être écarté aussi légèrement. **Vincent est accusé d'avoir délibérément passé cette information sous silence pour la raison suivante : il était dans son intérêt que la personne ayant formulé cette requête intègre définitivement les activités agricoles.** Par ailleurs, cette requête devait poser problème à l'un des membres de son propre collectif. Saïd A., ami de longue date avec la personne qui aurait été "*interdite*" de venue, s'oppose fermement à la prise en compte de cette requête. Estimant que son ami n'avait pas pu agresser une femme avec laquelle il était en couple au moment des faits, il s'insurge contre sa future associée. Il considère qu'elle est en train de "*foutre la merde*" et ajoute qu'elle "*n'est plus la bienvenue chez [lui]*". Cette dernière quitte le Maquis prématurément, pour ne plus y revenir. En parallèle, la Commune apprend que les accusations de violences dont il est question sont portées par cinq autres femmes. Les discussions se poursuivent longuement et l'ensemble de la Commune, Saïd y compris, signe une lettre à destination de la personne accusée afin de lui indiquer que sa présence n'est pas souhaitée sur le lieu. Étant entendu que celui ou celle qui voudrait continuer d'entretenir un lien avec elle pourra la rencontrer ailleurs.

Enfin, insatisfait de cette décision, Saïd se retire de toutes les instances décisionnaires et coupe toute forme de relation avec la plupart des membres de la Commune. Une situation qui dure quasiment un an, jusqu'à ce que l'ensemble du groupe lui rappelle l'accord indiquant qu'il n'est pas envisageable de poursuivre une activité sur le lieu sans prendre part *a minima* aux espaces d'organisation. L'Assemblée, Vincent et Julie compris-es, lui demande de choisir entre déménager ou ré-intégrer les instances. Saïd s'excuse de son comportement passé et réintègre les assemblées essentielles au fonctionnement collectif.

C'est durant ces longues semaines que sont mises en lumière les pratiques liées à la culture du viol sur le lieu, du temps de Cravirola. Certaines mesures sont prises par des membres de la Commune (notamment celles

et ceux impliqués dans des activités d'accueil) pour que de tels actes ne puissent plus voir le jour aussi facilement au Maquis de Bois-Bas. (Affichages, serrures aux chambres, proposition d'un "protocole" en cas de violences, etc.)

Il n'est jamais facile de prendre en main de telles situations et des désaccords continuent d'exister partout sur les manières de le faire. Toujours est-il que le déroulement des événements et le contenu des débats auraient été différents si ces questions n'avaient pas été reléguées au second plan par un gestionnaire qui s'inquiétait en priorité du "bon" fonctionnement de son activité économique.

Maltraitance sur le lieu de travail

En décembre 2021, après une semaine de travail en bergerie avec deux membres du GAEC du Bois-Bas, une personne entre en discussion pour rejoindre les activités agricoles. Elle adresse une demande d'intégration à la Commune du Maquis en mai 2022. Entre temps, les membres du GAEC lui avaient demandé d'arriver formée. Ce qu'elle ne leur garantit pas en raison de ses conditions de vie du moment (un enfant à charge et un déménagement). Très rapidement, cette personne devient officiellement l'une des "associées" du groupement agricole. **En septembre 2022, après 4 mois de travail (fromagerie, marchés, débouchés) elle adresse deux exemplaires d'un même courrier : l'un au GAEC du Bois-Bas et le second à la Commune du Maquis. Elle y dénonce la maltraitance subie sur le lieu de travail, annonce son départ du groupement agricole et demande à poursuivre son intégration à la Commune en tant qu'individu. Elle propose de se joindre aux activités potagères et à la vente du pain sur les marchés.**

À sa demande, deux membres de la Commune extérieurs au GAEC l'accompagnent au rendez-vous au cours duquel elle doit signer des papiers en lien avec son départ de l'entreprise. S'ensuit une après-midi de médiation, pour permettre une future cohabitation sur les lieux et au sein du projet. **L'ensemble de la Commune a eu tort de minimiser cette situation à ce moment-là. Nous avons supposé trop rapidement que les torts étaient également partagés : en négligeant un lien pourtant fort de**

subordination de la part des membres du GAEC sur cette nouvelle arrivante. Ce n'était pas non plus la première fois qu'il était question de maltraitance et d'exploitation au sein de ce groupement. L'envie collective de voir s'améliorer les relations avec le GAEC du Bois-Bas (ou peut-être la crainte d'une nouvelle confrontation) a malheureusement contribué à la prolongation d'un calvaire.

2023

Détachement du projet collectif

Après trois ans d'existence, le GAEC songe déjà à se dégager de la Commune du Maquis. Le sujet d'une « scission » est officiellement évoqué par Vincent M. dans le cadre de son mandat au Conseil d'Administration de Terres Communes le 10 juillet 2023. Il déclare que le sujet est en cours de discussion à la Commune du Maquis, alors que ça n'est pas le cas. Lors de nos Rencontres, l'assemblée acte la révocation de son mandat qu'il n'a pas respecté mais découvre dans le même temps que la scission envisagée par le GAEC de Bois-Bas avait déjà fait l'objet de plusieurs conversations téléphoniques avec des individus membres du Conseil d'Administration. Autrement dit : les autres entités de la Commune – c'est à dire les premières concernées – sont les dernières à avoir été mises au courant.

Rétention d'information et découverte du montant total des dettes

En 2016, lors de la première réunion qui fit suite à l'appel de Cravirola pour la création d'une Commune au Maquis, les dettes avaient été expliquées à quelques un.es d'entre nous, déjà présent.es à ce moment là. Les membres de Cravirola avaient présenté un tableau succinct, présentant les noms des prêteurs.euses et les sommes dues. À ce moment là, il avait bien été mentionné que certaines de ces personnes ne demanderaient pas à récupérer leur argent ; ce qui diminuait de presque un tiers les dettes particulières à la SCOP. Concernant celles de Terres Communes, elles apparaissaient importantes mais surmontables. La manière dont les choses nous avaient été présentées, à ce moment-là, permettaient d'envisager les

événements à venir avec confiance.

Puis, plusieurs années durant, nous n'avons plus eu ce tableau entre les mains – malgré les demandes de clarification réitérées régulièrement dans le cadre des instances de la Commune. La réponse de Vincent était toujours la même : « *Allez voir dans le Cloud, tout y est* ». Ce qui n'était pas si simple – et même plutôt très compliqué – pour le groupe de l'époque, qui peinait déjà à glaner toutes les informations liées à la réappropriation du lieu et à sa prise en charge. Trouver, en plus, le moyen d'utiliser un outil informatique inconnu pour rechercher un tableau de présentation de dettes – vu et utilisé une seule fois, parmi les autres documents auxquels nous ne comprenions pas grand-chose – était une tâche ingrate. (Et inutile, si l'on prend en compte le fait que cela aurait été une simple formalité pour la personne qui nous l'avait présenté la première fois.)

C'est dans ces conditions que la situation a été, trop longtemps, discutée de manière approximative. Jusqu'à ce que soit exigé une énième fois, et plus fermement, d'avoir les informations précises à propos de ces dettes. **Ce n'est qu'au cours de l'année 2023, soit six ans plus tard, que l'ensemble du groupe a enfin accès aux données exactes comprenant le montant des sommes** et le nom des personnes à qui cet argent est dû. Il est décidé de faire parvenir à chacune d'entre elles une lettre décrivant notre situation et demandant si elles s'attendent ou non à être remboursées. L'objectif est d'avoir une meilleure visibilité sur les sommes restantes à payer et d'obtenir les promesses écrites des personnes dont on nous a toujours affirmé qu'elles s'étaient engagées à ne pas réclamer leur part d'investissement. Les retours de courrier viennent démentir ces affirmations puisque les demandes de remboursement qu'ils contiennent font considérablement gonfler les chiffres qui nous avaient été présentés au départ du projet.

2024

Monopole sur les terres

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, et d'autres encore, la relation de confiance se dégrade entre les membres du GAEC et la plupart des autres entités de la Commune. Au printemps 2024, deux membres de la Commune et de États d'Émancipation assistent à la réunion d'un ensemble de collectifs agricoles en Ariège. Là-bas, ils sont informés que **le bail réputé de 9 ans par Vincent était en réalité d'une durée illimitée du fait même d'avoir été contracté au bénéfice d'une société – en l'occurrence le GAEC du Bois-Bas.**

Remise en question de la place du GAEC et de certain.es de ses membres dans le projet de la Commune

Au mois de mai, les différentes entités de la Commune (des collectifs comme des individus) ont remis en question les pratiques et/ou la place du GAEC du Bois-Bas au sein du projet. Toutes et tous ont avancé des arguments différents, pour des requêtes différentes. Certain.es demandaient l'expulsion d'individus, d'autres demandaient la dissolution du GAEC... Toujours est-il que ces revendications ont été menées dans le cadre de notre fonctionnement : lors de nos rencontres trimestrielles (au cours desquelles se traitent les questions de fond, mais aussi les sorties et les entrées). Le texte auquel se référer, face à une telle situation, était le suivant :

« Un non respect de la Charte ainsi que la non-participation répétée aux assemblées et mandats peut entraîner l'expulsion d'une personne ou d'un collectif de la Commune du Maquis. Lorsque le problème se présente, un groupe de travail est mis en place par l'Assemblée afin d'en comprendre les raisons ou de trouver une solution. Si la situation ne trouve pas d'issue, la décision d'expulsion est prise au consensus par les autres membres de la Commune. »

1) UN GROUPE DE TRAVAIL DEVAIT DONC EFFECTIVEMENT ÊTRE MIS EN PLACE, PAR L'ASSEMBLÉE, AFIN DE COMPRENDRE LES RAISONS QUI ONT MENÉ DES COMMUNARD.E.S À INVOQUER CE TEXTE.

Pour information, ce dernier existe depuis la création de la Commune. Il compte parmi les premiers : **il est évident qu'un projet basé sur la libre**

association, prévoyant une ligne de conduite et des accords précis à respecter, se réserve la possibilité de se séparer d'un membre s'il persiste dans une direction tout à fait contraire à ses principes initiaux – évoqués dans sa charte. Cependant, en sept ans, personne n'y avait jamais eu recours. Cela ne signifie pas que nous n'avons jamais été confronté.es aux conflits internes, ni que nous nous sommes contenté.es de les éviter. Cela signifie que nous prenons la mesure d'une telle décision et que personne au sein de la Commune ne s'empare à la légère d'une chose ayant des conséquences aussi lourdes qu'une "expulsion".

Il est important de préciser que, **si des entités de la Commune ont fini par appeler à de telles dispositions, cela ne s'est pas fait sans "avertissements". De tout temps, depuis la création de la Commune, les problèmes liés à la centralisation du pouvoir par Vincent ou le manque d'implication du GAEC de Bois-Bas au sein de la Commune – à plusieurs niveaux – ont posé problème. Des tentatives de réflexion pour régler ces questions (ex : la mise en place de "*Rencontres extra-ordinaires agricoles*") ont largement été proposées, menées, et n'ont jamais pu aboutir à de réels changements.**

2) POUR QUE CELA PUISSE AVOIR LIEU, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ LE JOUR-MÊME : D'ÉCARTER TEMPORAIREMENT LE GAEC DE BOIS-BAS DES INSTANCES AFIN QUE LE SUJET PUISSE COMMENCER À ÊTRE TRAITÉ.

C'est un choix qui nous a longtemps été reproché : des personnes extérieures à la situation ont qualifié cette décision d'anti-démocratique – pour ne pas citer toutes les injures qui nous ont été faites. Il est temps de rappeler que le GAEC était encore autour de la table lorsque cette décision a été approuvée. Mais aussi qu'au vu des accusations produites, n'importe quel espace dit "anti-autoritaire" aurait prévu un temps de discussion sans la présence des personnes mises en causes. C'est justement la base de toute démarche qui souhaite se distinguer de la justice bourgeoise, à laquelle sont reprochés à la fois son manque de considération à l'égard des victimes de violences et ses pratiques punitives à l'égard des accusé.es. Ainsi, ce n'est pas un choix que nous regrettons, mais que nous continuons de revendiquer, tous et toutes.

En revanche, ce que nous pouvons regretter, c'est de n'avoir pas défini – ou estimé – une limite de temps à l'issue de laquelle les informations auraient du être triées par ce groupe de travail. Aussi ce n'est que trop tard, une fois engagés dans ce processus, que nous avons constaté les conséquences de ce manque. Bien que les membres du GAEC du Bois-Bas n'aient pas assisté directement à l'ensemble des discussions, iels ont toujours eu accès à leur contenu (compte-rendu et enregistrements audio) et ont été encouragés à s'en servir comme base de réflexion.

3) D'UNE PART, LE REGROUPEMENT DES INFORMATIONS S'ANNONÇAIT LONG, DÉBORDANT SUR LES ASSEMBLÉES SUIVANTES. D'AUTRE PART, POUR ESPÉRER AVANCER SUR CES QUESTIONS AVEC UN PIED D'ÉGALITÉ, SANS AVOIR À REDOUTER D'ÉVENTUELLES CONSÉQUENCES, LA QUESTION DU BAIL DEVAIT ÊTRE RÉGLÉE RAPIDEMENT.

En effet, bien que la plupart d'entre nous n'aient jamais été ravis que l'unique bail existant sur les terres Bois-Bas soit celui d'un seul "collectif" – qui plus est une entreprise – nous n'avions pas tout à fait conscience de l'aspect "incassable" de ce bail : la situation était bien plus risquée que ce que nous pensions. Le risque d'accaparement du Domaine semblait d'autant plus menaçant que la confiance – primordiale dans un cas comme celui-ci – avait été éreintée par les divers agissements du GAEC du Bois-Bas et de ses membres au cours des années précédentes. Sans compter que le bail existant sur les bâtis était toujours au nom de la SCOP Cravirola, comprenant les mêmes gestionnaires.

C'est dans cet esprit que – moins de dix jours plus tard – l'Assemblée Ordinaire de la Commune adressait au GAEC du Bois-Bas le courrier suivant :

" La commune du Maquis, réunie dans son Assemblée Ordinaire, le 06/06/24, constate qu'aucune suite n'a été donnée par voie organique à la demande faite au GAEC de Bois-Bas et aux personnes mises en question par la commission.

Nous vous redemandons donc, fraternellement, le document de résiliation du bail, auprès de Terres Commues, signé par ses administrateurs Saïd

A [REDACTED], Vincent M [REDACTED] et étonnement Thomas N [REDACTED], mardi 11/06/2024 au plus tard, afin de répondre à la demande des autres Communard.es, de nous mettre tous et toutes dans un pied d'égalité concernant la gestion des terres du domaine, mais aussi au projet de TC [Terres Communes] et de la Commune.

À cette date, si nous n'avons pas envoyé la résiliation du bail, nous prendrons acte de votre manque de volonté d'aller dans le sens de la Commune et nous agirons en conséquence.

Comme vous pouvez le constater, nous prenons encore le temps de travailler sur ces sujets, sans avis définitif, si ce n'est sur la question de la résiliation du bail. »

L'Assemblée du 06/06/2024 de la Commune du Maquis "

Le GAEC de Bois-Bas étant lié par un contrat moral avec la Commune du Maquis, devait répondre aux décisions qu'elle prendrait en assemblée. Aussi, il était acquis que celle-ci puisse décider de la poursuite ou de la rupture de son bail avec Terres Communes. D'autant que cette invitation à rompre le bail avait été pensée pour prendre effet le 1er novembre 2024 – afin de ne pas priver le GAEC de sa PAC vitale (versée au mois d'octobre) et ne pas laisser ses membres dans une situation critique.

Dans le compte-rendu de l'Assemblée Ordinaire dont il est question ici, il est précisé :

"Il est question dans l'assemblée d'envoyer cette information à T.C. Les avis divergent. Certains pensent que c'est urgent de leur en informer, d'autres pensant que cela peut attendre 15 jours (6 jours avant la réunion du C.A. [Conseil d'Administration] de T.C.)"

Et dans le relevé de décision :

"Une commission sera mise en place pour informer T.C. si le GAEC n'envoie pas, d'ici mardi, la signature de résiliation de son bail."

En effet, « *agir en conséquence* » – si l'on peut éventuellement considérer que le terme prête à confusion (dû au manque de précision) – ne désignait rien d'autre que l'entrée en contact avec Terres Communes à propos du risques d'accaparement des terres et le problème que cela posait à différents niveaux. Quant aux questions purement internes, la Commune du Maquis entendait les traiter avec ses propres outils. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas nous étendre sur le déroulement, le contenu et l'issue du protocole en cours. L'éventualité d'une médiation impliquant un-e intervenant-e extérieur au projet était encore débattue à ce moment-là.

4) LE GAEC DU BOIS-BAS MET À MAL LE PROCESSUS EN COURS EN RENDANT LE CONFLIT PUBLIC.

Alors que le processus de mise en place d'une commission de réflexion sur les remises en question du GAEC du Bois-Bas (ou de certain.es de ses membres) au sein de la Commune n'en était qu'aux prémices, les membres du GAEC ont pris l'initiative de rendre la situation publique. Abandonnant dans le même temps, toute recherche de dialogue interne. Iels nous ont également "devancés" dans l'interpellation du Conseil d'Administration de Terres Communes, le prenant à parti ; sans entrer en dialogue avec l'assemblée de la Commune et sans jamais demander formellement à retrouver une place dans les instances.

Interpeller les acteur.ices de Terres Commune est une chose, même si les raisons et la manière dont cela a été fait sont discutables, mais faire intervenir moralement et physiquement des personnes extérieures aux projets de la Commune du Maquis et de Terres Communes pour se positionner en est une autre. **Cette "mise en spectacle" a non-seulement mis fin à toute possibilité de "régulation du conflit" – avec le recul, on se rend compte que c'est ce qui a marqué le point de non-retour – puisqu'il a été l'élément déclencheur d'évènements tout à fait inacceptables** : "visites" invasives [Voir p.44], des communard.e.s ont commencé à recevoir des reproches et menaces sur leur téléphones personnels, ont subi des intimidations physiques sur leur lieu de vie, des personnes alcoolisées ont déboulé au domicile de membres de leurs familles...

En novembre 2024, un texte de soixantes pages produit et diffusé par le GAEC du Bois-Bas a été présenté comme une « *réponse aux accusations portées par les autres membres de la Commune* ». Son contenu repose sur une liste de citations, contestées une à une.

Les citations contenues dans ce document proviennent des enregistrements de l'une de nos instances. Ces extraits sont délibérément sortis de leur contexte. Ces phrases et ces mots ont été émis par des individus qui se sont confiés, lors d'un temps qui était dédié à la libération de leur parole, dans un cadre particulier. Une exception, au vu des précautions que nous prenons habituellement face aux "ressentis", qui constituait l'une des phases d'un processus qui n'a pas pu être poursuivi.

Le GAEC du Bois-Bas a été jusqu'à diffuser l'intégralité des fichiers audio dont il est question ici. Il s'agit non seulement d'une grave atteinte à la vie privée mais aussi d'une mise en péril du projet de Terres Communes. Si ces fichiers audio ont été confiés aux membres du GAEC du Bois-Bas, ce n'était certainement pas pour l'usage qu'ils en ont fait. C'était pour qu'ils et elles puissent entendre la souffrance qu'ils avaient pu engendrer. Pour qu'ils puissent entamer une réflexion interne sur leurs pratiques. Et pour qu'ils puissent être informés de nos avancées – et maintenir un lien avec les Assemblées.

L'usage de ces morceaux de conversation dans un document qui emprunte sa forme à celle de la justice pénale pour être diffusé ensuite à des personnes extérieures à la situation est une habile façon de décrédibiliser la démarche de la Commune, auprès du Conseil d'Administration de Terres Communes. Mais aussi auprès de toutes les autres personnes à qui le GAEC de Bois-Bas a choisi de le diffuser.

Alors non, les membres de la Commune ne « *[raclent pas] les fonds de tiroirs* » comme le GAEC du Bois-Bas essaie de le faire croire à un public large. Nous avons simplement tenté de poser des mots sur le fond du problème – entre membres d'un même projet – avec l'espoir d'être entendus par les premiers concernés.

Ce qui n'aura malheureusement pas non plus été le cas. Les termes « *contre-point aux accusations portées sur ...* » qui servent de titre aux trois parties de leur courrier sont très parlant. Ils indiquent que l'objet de ce texte est strictement défensif : les "réponses" mises en avant ont pour unique objectif de disculper des individus de reproches qui leurs sont faits. Aucun effort de compréhension globale de la situation n'est proposé. Aucun début de réelle remise en question.

Préparer une défense – en se basant sur une liste de "chefs d'accusations" – dans le seul but d'écartier les risques de condamnation : c'est le travail d'un avocat, dans le cadre d'un tribunal. La Commune du Maquis n'a pas vocation à sanctionner des comportements isolés. Elle espère rassembler et organiser ses membres autour d'une recherche de solutions lorsqu'elle est confrontée à des problèmes de fond.

Ces derniers mois, le GAEC du Bois-Bas et ses membres ont profité du silence du reste de la Commune – qui s'en tenait à ses accords internes – pour s'épancher autour d'un verre ou d'un repas. Iels ont organisé des temps pour exposer « *leur version* » des faits. À la recherche d'un public, quel qu'il soit. Également au sein de Terres Communes.

Nous nous sommes acharné.es collectivement, dans la recherche d'une continuité dans le déroulement d'un protocole – malgré la conflictualité que cela pouvait engendrer entre nous. Ce protocole a tout simplement été court-circuité. Durant cette période nous avons maintenu que le GAEC n'était pas hors de la Commune, puisqu'aucune décision n'avait été prise en ce sens. Le recours au mensonge et à la diffamation ont fini de contribuer à rendre impossible une éventuelle cohabitation sur le lieu. Personne ne peut vivre au côté d'une ou plusieurs personnes qui font passer pour une agression la moindre interaction sociale. D'autant plus si ces personnes menacent de rapporter de tels propos à la gendarmerie : c'est de mise en danger dont il s'agit.

2025

Nous avons fini par acter, en janvier 2025, la sortie officielle du GAEC

du Bois-Bas et de ses quatre membres du projet de la Commune du Maquis. La ligne de conduite que les membres du GAEC ont choisi pour servir leurs intérêts, les a mené à ne plus respecter le fonctionnement et les accords de la Commune. Par leurs agissements, nous considérons qu'ils se sont extrait-es seul.es du projet collectif.

Des gestionnaires d'entreprises qui se reposent sur l'image d'un engagement politique pour masquer ses véritables pratiques, il en existe partout. Nous ne pouvons décemment travailler au rayonnement d'un lieu pour qu'il soit le faire-valoir d'une entreprise qui risque d'exploiter comme elle nous a exploité auparavant. Nous ne serons pas (ou plus) la caution qui empêcherait l'insubordination d'éventuel-les futur-es « associé-es ».

Premiers actes de répression

Deux entités qui se séparent l'une de l'autre parce qu'elles ne se reconnaissent plus : rien de nouveau sous le soleil ! Où est le problème ?

Le GAEC du Bois-Bas a quitté physiquement les terres... Mais seulement après avoir orchestré plus de six mois de harcèlement et de mensonges. Une manière de légitimer, entre autre, l'intervention des forces répressives pour s'emparer de moyens de productions qui avaient soit-disant été collectivisés. En parallèle, les menaces continuent de fuser de toute part : *la Commune s'en est pris aux mauvaises personnes et elle va dégager. Les baux de la SARL Cravirola et du GAEC du Bois-Bas sont toujours en vigueur. La Commune n'en a aucun. Doit-on s'attendre à une tentative d'expulsion ? Et quel sera le rôle de Terres Communes dans tout cela ?*

AUJOURD'HUI, NOUS NOUS VOYONS CONTRAINT-ES DE RESTER EN ALERTE...

CHARTRE DES COLLECTIFS DE TERRES COMMUNES (2007)

Avant d'être une société, TERRES COMMUNES, est une propriété collective, gérée collégalement, par des groupes et des individualités, existant à travers des terres et des bâtiments, répartis en trois sites, où trois collectifs, libre association d'hommes et de femmes pour la réalisation d'objectifs communs, œuvrent à la construction d'alternatives.

Les trois collectifs initiaux, tout en affirmant :

- leur volonté d'indépendance quant à leur fonctionnement, à la réalisation, et à la gestion de leur projet,
- leur volonté de concertation régulière,
- ont ressenti le besoin de fixer, pour eux-mêmes et pour ceux qui rejoindront ultérieurement Terres Communes, quelques orientations communes auxquelles se conformer.

Sur chaque site, les acteurs sont organisés, structurés, pour la vie quotidienne et les activités, en une ou plusieurs, formes collectives dont une au moins, légalement reconnue, est liée par bail, convention, avec la SAS Terres Communes.

Les collectifs ainsi constitués fonctionnent en référence aux principes et expériences autogestionnaires, sans hiérarchie institutionnalisée.

Les collectifs s'engagent à maintenir durablement et principalement l'usage agricole des terres et bâtiments dont ils sont responsables, étant entendu que la proportion entre leurs activités agricoles et non agricoles peut évoluer, voir s'inverser .

Les collectifs s'engagent à pratiquer une agriculture se référant, aux principes et pratiques de l'Agriculture Paysanne dont la charte est annexée à la présente.

Chaque collectif cherche à pérenniser son existence par l'accès à une

indépendance économique basée sur ses propres activités et non sur des subventions ou des aides « sociales ».

Les collectifs sont solidaires entre eux. Ils se concertent régulièrement et chaque fois qu'il en est besoin. Ils règlent leurs différends, leurs conflits par la discussion et la recherche d'un consensus. En respectant l'autonomie de chaque groupe dans son fonctionnement et dans la gestion de ses activités, ils s'aident, s'appuient mutuellement dans toute la mesure du possible.

Les collectifs récusent tous les comportements, toutes les pratiques sectaires. Ils sont tout autant, résolument ouverts aux mondes proches et lointains, qu'engagés dans les combats pour une société, des sociétés meilleures.

A l'avenir, il n'est pas exclu, au contraire, qu'un, deux, trois ... nouveaux collectifs s'inscrivent dans Terres Communes. Toutefois nous n'envisageons pas un élargissement tel que les rapports humains et politiques fondamentaux dans nos relations, risqueraient d'être supplantés par la bureaucratie ... Par contre les acteurs de Terres Communes encourageront ceux qui voudraient s'inspirer de sa structure, notamment en apportant dans la mesure du possible leur appui à des projets de propriété collective.

En attendant, on le voit cette charte n'est pas immuablement gravée dans le marbre et si elle constitue une véritable référence, elle pourra à l'unanimité des acteurs d'aujourd'hui et de demain, être modifiée, enrichie ...

Cette version de la charte a été approuvée par l'Assemblée Générale de Terres Communes du 25 août 2007.

ANNEXE 1 : APPEL DU COLLECTIF CRAVIROLA POUR LA FONDATION D'UNE COMMUNE AU MAQUIS DE BOIS-BAS (2016)

Projet : Appel du collectif du Maquis à participation pour créer, mettre en œuvre et faire vivre LA COMMUNE DU MAQUIS

PRÉSENTATION

Terres communes est une SAS de portage du foncier agricole. Elle a comme objet la libération des terres de la propriété privée individuelle afin qu'elles reviennent au Commun, pour qu'elles soient disponibles pour ceux qui les font vivre.

Le domaine de Bois-Bas alias le maquis, est un domaine de 267 hectares habité et valorisé par le collectif du maquis. La SCOP Cravirola porte l'activité agricole paysanne et l'association Cultures du Maquis les actions sociales et culturelles.

La SAS Terres Communes (Cf le site internet de Terres Communes) a fait l'acquisition de ce domaine en 2007. Le remboursement des emprunts est en cours. L'usage collectif de ces terres acquises en commun veut favoriser :

l'agriculture paysanne, le respect et la préservation des terres et de ses richesses géologiques, écologiques, etc. une dynamique d'organisations et de prises de décisions collectives qui tient compte des individus, de leurs désirs et de la spécificité du lieu.

OBJECTIF DE L'APPEL

Le collectif du maquis souhaite ouvrir le lieu pour permettre sa viabilité et sa pérennité. Actuellement le collectif du maquis compte 5 personnes engagées à long terme. Or, la surface et les possibilités du lieu permettraient de faire vivre une trentaine de personnes.

Le collectif du Maquis invite d'autres collectifs, associations, individus à se

joindre à l'aventure en devenant acteur du lieu.

LA COMMUNE DU MAQUIS

L'association La Commune du Maquis est en devenir. Elle a comme objet de fédérer les associations, collectifs, individus participant à la vie du lieu. Afin d'assurer la vie et l'autonomie décisionnelle de la Commune du Maquis, ses membres : sont solidaires entre eux, sont autonomes (responsabilité morale, financière et juridique), se concertent régulièrement et à chaque fois qu'ils en ont besoin respectent l'autonomie de chaque entité dans son fonctionnement et ses activités règlent leurs différents par la discussion et la recherche d'un consensus s'engagent à respecter les valeurs de l'association dans leur propre fonctionnement. Les membres de la commune du maquis assurent ensemble la pérennité du lieu notamment en contribuant au remboursement des prêts restant contractés pour l'achat du lieu par Terres Communes.

La Commune ainsi constituée fonctionne sans hiérarchie institutionnalisée et en libre association.

LES VALEURS

Les modalités de fonctionnement de cette commune seront à définir et à préciser en commun avec les futurs membres de l'association et sont sujet à évoluer avec l'évolution du lieu.

Les valeurs fondamentales de la Commune du Maquis serviront de base à cette élaboration :

- Expérimenter des modes de prise de décision non hiérarchiques afin de lutter contre les prises de pouvoir et les rapports de domination
- Soucis de la participation de chacun dans les discussions
- Respect de la autonomie de chacun dans ses activités
- Refus des dogmes et des pratiques sectaires
- Maillage des différentes activités entres elles
- Partage des outils de travail et des bénéfices selon les besoins, les envies, les possibilités de chaque entités de la commune

- Solidarité : entraide, pot commun, actions collectives, etc...
- Implication dans la vie du lieu
- Interaction et complémentarité entre les activités
- Construire et soutenir une agriculture paysanne sur le lieu
- Ouverture, partage et transmission entre les membres de la Commune et avec les personnes extérieures

QUI / QUAND ?

Cet appel s'adresse à des collectifs existants ou en création, des associations, ou des individus, souhaitant s'impliquer dès à présent sur le lieu. Nous répondrons à vos propositions, et vous accueillerons à partir de septembre 2016. Merci de nous contacter via l'adresse mail pour que nous puissions prévoir ensemble une première rencontre.

LES PISTES ET PROJETS

Nous proposons une liste de champs et pistes d'activités déjà existantes, ou possibles. Nous attendons également vos propositions.

Agriculture – Fruitiers (Cerise, Prune, Châtaigne, Pomme, poire, figue...) – Olive – Plantes médicinales – Maraîchage – Apiculture – Céréales – Sylviculture - Bois : bûches – Bois précieux, Bois d'œuvre – Élevage – Chèvres – Brebis – Cochons – Volailles – Transformation – Fromage – Pain – Viande – Légumes – Fruits – Huiles essentielles, tisanes, herboristerie - Artisanat (osier, bois, etc.) – Micro brasserie – Autonomie énergie / eau – Micro centrale électrique – Micro éolien – Méthanier – Eau : pompe, puits – Hébergement et accueil – Camping, Gîtes – Location emplacements pour l'hiver – Hivernage pour chevaux – Centre documentaire d'études anarchistes (documents imprimés, vidéos) – Vie du lieu – Festivals (été ou autres temps) – Séminaires, rencontres, stages – Mise en place de résidence d'artistes – Éducation populaire.

Cette version de l'appel a été publié en octobre 2016, il est encore accessible en ligne - entre autres sur le site "Reporterres".

CHARTRE DE LA COMMUNE DU MAQUIS (2017)

Considérant que :

- De par leur animale nature les humains ne peuvent se réaliser pleinement que par la socialisation.
- Chaque individu étant unique, ne peut s'épanouir qu'en totale conscience et usage de sa liberté, cette dernière ne pouvant se développer sans celle des autres.
- Aucune vie ne saurait être soumise à une autre sans attenter à cette liberté.
- Toute servitude est contr'humaine.
- Toute production humaine est sociale puisqu'il existe une inter-relation entre tous les éléments qui participent à l'activité culturelle et économique de l'espèce. Tout travail socialement bénéfique en vaut un autre.
- Le bilan social de la solidarité entre les individualités se montre tout au long de l'histoire supérieur à celui de la compétition.
- La situation créée par le système capitaliste ne dessine d'autre avenir qu'une dégradation toujours plus poussée des conditions de vie.

L'assemblée fondatrice de la Commune du Maquis,

Poursuivant la création sur le Domaine de Bois-Bas d'une petite Cité rurale, paysanne et artisanale où la vie ne soit plus le pauvre jouet de la propriété et de l'argent mais où, autonomie individuelle et cohésion collective se nourrissant l'une l'autre, le gouvernement de soi par soi-même et l'auto-organisation collective fondent le socle des rapports sociaux.

arrête :

- L'objet de la Commune du Maquis est de fédérer les groupes et individus qui participent à la vie du lieu. Chaque groupe ou individu s'engage à en assurer la pérennité, notamment par la prise en charge collective de toutes les charges financières.
- Nulle secte, parti, syndicat ou groupe apparenté ne peut devenir membre de la Commune du Maquis
- La Commune du Maquis n'est dotée d'aucun organe de Direction, elle fonctionne sans hiérarchie institutionnelle, sur les principes de la libre association et des modes d'organisation horizontaux et anti-autoritaires.
- Aucune entité ne peut faire partie de La Commune du Maquis si existent en son sein le moindre rapport de domination, le moindre lien de subordination et d'exploitation entre individus.
- Chaque entité doit participer aux divers mandats qui permettent le bon fonctionnement de La Commune du Maquis. Les mandats sont impératifs, rotatifs et révocables.
- Dans leurs relations d'échanges matériels et de services, les membres de la Commune du Maquis privilégient les rapports non marchands, les pratiques d'entraide, de partage et de don.
- Tout investissement immobilier fait sur le lieu poursuit le bien commun et la construction collective de ce projet. Aucune contrepartie ne saurait être réclamée en cas de départ. Les différentes modalités de financement sont définies dans les accords pris en assemblée.
- L'activité interne de chaque entité adhérent à la Commune du Maquis est autonome. Chaque entité est responsable de ses membres et de ses activités du début à la fin.
- Les membres de la Commune du Maquis sont extrêmement attentifs à la préservation du domaine et agissent pour le maintien dans un parfait état biologique des terres, dans le respect de ses richesses géologiques, naturelles et historiques.

- Les membres de la Commune sont extrêmement attentifs au respect du bien-être animal tant au niveau de la faune sauvage que des animaux domestiques.
- La Commune du Maquis s'inscrit dans le cadre des luttes sociales pour l'émancipation engagés dans l'éradication du principe d'autorité sous toutes ses formes: économiques, politiques et sociales.
- Chaque groupe ou individu prenant part à La Commune du Maquis s'engage à respecter les valeurs et règles de la présente charte. Chaque membre de la Commune du Maquis veille au respect de celle-ci et à son application.

Les membres de la commune du maquis se donnent la possibilité de faire des ajouts ou des précisions a cette charte jusqu'à la création de la structure légale, sans dénaturer les principes fondamentaux qui la conçoive.

L'Assemblée du 29/06/2017, Bois-Bas, Ferme du Maquis.

Nota bene : Depuis 2017, les termes de la Charte de la Commune du Maquis définissent les conditions de l'implication des différents collectifs et individus sur le lieu, ainsi que son mode d'organisation et son fonctionnement. L'intégration d'un collectif ou d'un individu au sein de la Commune est un processus long. Ce temps sert à vérifier que les enjeux de la Charte sont bien compris, puisque toute décision d'implication sur le lieu part de l'adhésion à cette même charte.

Elle est pensée pour être non-modifiable. Les membres de la Commune se réservent le droit d'ajouter des éléments mais jamais d'en retirer, à moins d'enterrer le projet et d'en créer un autre. Dans le conflit qui nous occupe actuellement, 4 personnes le remettent en cause, 14 adultes le défendent. Il n'est donc pas question d'en modifier les principes de bases.

Celles et ceux qui nous ont reprochés notre attachement à ce texte sont allés jusqu'à la comparer à une bible. Mais contrairement à un texte prétendument sacré, nous connaissons sa provenance et sa raison d'être. Et contrairement au dit « contrat social » de Rousseau, notre charte fait l'objet d'une adhésion active, en toute connaissance de cause. En complément s'articulent un certain nombre d'accords qui, eux, se discutent lors d'assemblées régulières et restent en perpétuelle évolution.



ANNEXE 2 : LETTRE D'INTENTION POUR LA CRÉATION D'UN GAEC À LA COMMUNE DU MAQUIS (2019)

Nota bene : Le présent document avait été mis en débat dans une Assemblée Ordinaire à l'état de "brouillon", nous avons laissé visible les parties "raturées". Les élément de textes ici en italique sont ceux qui étaient "colorés" dans le courrier original.

ORGANISATION

Le gaec du bois bas ~~compte~~ *propose à la commune de reprendre l'activité élevage ovin caprin et l'entretien des terres du bois bas ainsi que de la production de bois de chauffe pour la vente. D'autres activités agricoles peuvent prendre place dans le futur au sein du gaec en fonction des personnes qui nous rejoignent et des envies et disponibilités de l'équipe agri.*

Nous proposons de ~~GAD~~ sortir le capital du troupeaux de la scop pour le mettre sur le gaec et d'ouvrir un compte dissociés sur lequel tomberais l'argent de nos ventes et de nos subventions. Le capital du GAEC serait composé exclusivement de ces deux cheptels. L'ensemble du matériel agricole et des infrastructures actuels « lourd » resterait la propriété de la SCOP (tracteurs, bergerie, stock foin, équipement fromagerie etc.). Des conventions de mise à disposition contre entretien, ou de location seront à envisager pour ces matériels et infrastructures.

L'entretien des parcs ainsi que les chemins et les bois nous rapportent de l'argent et nous en coûte nous avons donc l'intention d'alléger la commune de ce poids en passant tout les engagement *de la part agricole* pris par la scop au gaec. C a d ouverture des parcs (qui coûte en temps, essence, matériel), subventions de clôtures, Pression animale etc.

Le gaec du bois bas ne compte pas s'organiser sous forme de collectif de vie *mais simplement de collectif d'activité*. Il est une association d'exploitant agricole a but lucratif. Nous n'avons pas l'intention de mettre en place de

caisse commune outre pour l'usage de notre matériel.

Non hiérarchise *et sans salariat* il ne comporte que des associés égalitaires en parts sociales implications concrètes et en responsabilités.

Le gaec n'a pas vocation a faire de l'accueil de «*mains d 'œuvres bénévoles* » ni de compagnonnage ou autres formes d'inégalités dans le travail. il n'y aura pas de salariat donc moins de ~~charges contraintes~~ *administratives*. Nos cotisations et trois smic est le but qu'on s'est fixé.

Le gaec du bois bas possédera un très faible capital 8 600 € ne regroupant que le troupeaux et facilement *transmissible ou* dissout par la vente du troupeau. Pour assurer les grands travaux types foins mise-bas... nous comptons ~~effectivement~~ sur la solidarité de la commune mais aussi et plus particulièrement sur celle de nos amis, voisins et personnes de passages volontaires.

Le but du gaec est de dissocier clairement l'activité agricole *du reste des activités du lieu, au niveau financier et au niveau des responsabilités, de simplifier l'administratif, et la gestion* de la production agricoles, la rendre plus transparente, de pérenniser le lieux *tout* en assurant notre activité professionnelle. Offrir une structure agricoles afin que d'autres associés puissent nous rejoindre facilement et a long termes.

Le gaec a une vocation lucratif en grande part dû au contexte économique ~~français et plus particulièrement~~ de bois bas. Nous n'avons pas pour but l'enrichissement personnel ou encore la propriété et autre possibilité de passation injuste.

Le gaec n'a pas pour vocation de se dissocier de la commune mais au contraire d'organiser ses individus en amont et d'éclaircir les rapports entre les activités chèvres *laitières* brebis *viande, bois de chauffe à but de vente* et les autres activités précédemment mis en place par cravirola (pains, cochons, camping).

Avancer avec la commune sur la recherche d'autres activités tout en rendant plus autonome et transparentes les différentes activités au sein de

la commune du maquis.

FINANCIER

Pour des raisons d'autonomie et de partage des charges dans la commune nous proposons de payer la part du loyer alloué aux terres, bureau et fromagerie, nos loyers individuels ainsi qu'une participation pour les espace communs. *Le GAEC portera les charges agricoles directes.*

Nous avons bien entamé le travail de calcul des charges des troupeaux, de la fromagerie, de la viande et des marchés afin de donner une estimation des charges ~~imposé~~ *engendrées* par cette activité agricole.

Nous serons solidaires des besoins au-delà de ces charges, notamment au niveau des dettes pesant sur la commune.

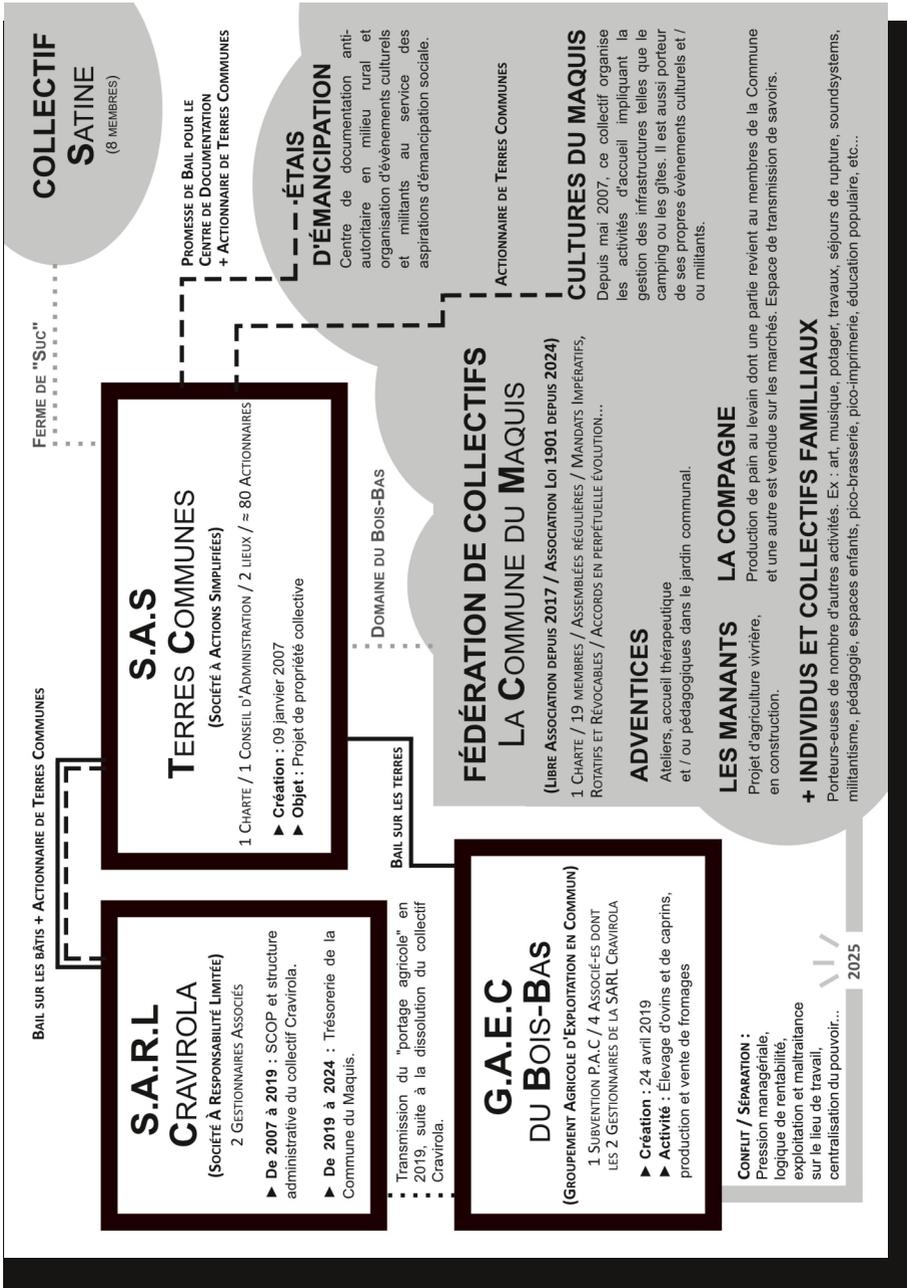
MATERIEL

Nous voudrions mettre en place une commission ou assemblée extraordinaire afin de faire un état des lieux de la "passation de l'*activité agricole* de la scop au gaec " pour acter la passation des outils que nous mutualiserons a notre nom et des outils qui seront mutualisé ou collectivisé communalement ? Nous devons éclaircir de façon pragmatique cette situation du matériel et cela avec la commune en entier.

PRODUITS

Nous participerons aux besoins vivriers de la commune avec une part de
~~Une partie vivrière journalière est comprise dans la~~ *notre production de fromages et de viande.*

Lettre d'intention à l'attention de la Commune du Maquis écrite en vue de la création d'un GAEC à Bois Bas le 23/01/2019 (aucune version "finalisée")



Ci-dessus : Schéma de la situation en avril 2025

PETIT DÉTOUR PAR L'ORIGINE DES "COOPÉRATIVES" ET LEUR PROMOTION EN MILIEU "ALTERNATIF"

Nota bene : L'intégration du présent extrait a pour but de mettre en lumière certains des aspects hypocrites de l'économie sociale et solidaire - auxquels tout.e militant.e est confronté.e à un moment ou un autre, parfois même malgré lui/elle. C'est l'occasion d'ouvrir le débat sur la place des structures entrepreneuriales dans nos luttes. Les parties en gras ont été mises en valeur par nous, indépendamment du texte original.

ANNEXE 3 : EXTRAIT DE LA BROCHURE "ASCAB" PUBLIÉE EN DÉCEMBRE 2022 PAR TROIS SAISONNIÈRES

Une scop, ou « société coopérative de production », est une société commerciale de type SA ou SARL, qui comme n'importe quelle entreprise, est soumise à la concurrence et à l'impératif de réaliser des bénéfices. La principale différence se situe dans les valeurs qu'elle porte (la « démocratie participative »), rendues possibles par une plus grande gestion de l'entreprise par les salarié·es : la scop se distingue des sociétés classiques par une détention majoritaire du capital et du pouvoir de décision par des « salarié·es -associé·es ». Le taux de sociétariat est de 69 % en 2021, et les scop, par réalisme économique, peuvent employer des personnes n'ayant pas la qualité d'associé·es. Les CDD sont courants et pratiqués quasi exclusivement pour les emplois saisonniers : ainsi, dans la scop ou nous avons travaillé, 30 % du chiffre d'affaires est réalisé en juillet-août (pour une production en saison allant jusqu'à plus d'une tonne et demie de pain par semaine), et le maintien d'un salaire de 12 euros brut à l'année pour les cinq salarié·es -associé·es dépend de l'embauche de personnes en CDD sur la période estivale.

Historiquement, la scop dérive des coopératives ouvrières qui ont essaimé un peu partout au début du 19e siècle, et qui luttaient pour le contrôle par les ouvrier·es des moyens de production (étape

obligatoire vers l'abolition du salariat pour certain-es, possibilité d'accès à une forme de patronat collectif pour d'autres, on se demande bien laquelle de ces deux conceptions l'a emporté). Les associations ouvrières ont tour à tour été réprimées et autorisées, puis se sont développées parce que c'était beaucoup plus intelligent pour l'État de les intégrer au système de production plutôt que de les interdire. Ainsi, en 1901, par le biais de la loi sur la liberté d'association, l'État français entérine la reconnaissance de projets plus ou moins utopiques — coopératives ouvrières, mutuelles, etc. Selon les dires de Pierre Waldeck-Rousseau, lors de la défense du projet de loi à l'Assemblée nationale, « la coopération est un outil de paix sociale et un facteur de promotion individuelle ». **Il s'agit bien de neutraliser les projets émancipateurs issus de la classe ouvrière en les vidant de leur portée révolutionnaire. De la même manière, la popularité des scop aujourd'hui ne vient pas de nulle part : en 1978, une loi définit leur statut et amorce leur développement, de concert avec le début de la casse du service public consécutif à la crise économique. L'État transmet ainsi aux acteur-ices privé-es, coopératives de production et secteur associatif, ce qui était jusque là de son ressort.**

Dans les années 2010, les scop ne sont plus des projets « en marge » : elles sont sujettes à de grandes campagnes de communications de la part de l'État, et sont encadrées par des lois relatives à l'économie sociale et solidaire qui est devenue un marché lucratif. Aujourd'hui, les scop ne se sont jamais aussi bien portées : en 2022, on compte en France 4 400 scop, 82 000 salarié-es, et un chiffre d'affaires de 8,4 milliards d'euros. Les scop sont reconnues par les pouvoirs publics, le monde de l'entreprise et la littérature managériale comme un « modèle pour l'entreprise de demain », et leur publicité est faite à travers de nombreux événements, salons et campagnes de communication. Marina Bertrel, dans son article « La scop, d'un idéal social à un modèle entrepreneurial », montre à quel point celle-ci produit de la valeur et de l'emploi. Innovante, compétitive, elle participe à une grande part de la vie économique et de la croissance française. Elle est vendue comme une solution face aux crises économiques, notamment parce qu'elle permet de sauver les entreprises des fermetures et délocalisations (14 % des effectifs créés proviennent de transmissions d'entreprises).

Mais si les scop ont la côte, c'est surtout grâce aux valeurs « alternatives » — et considérées comme « modernes » par le néo management — qu'elles portent, à savoir la démocratie, la solidarité, le développement durable ou encore la répartition des richesses. Pour Martina Bertrel, la scop « constitue un modèle alternatif intéressant pour les porteurs de projet souhaitant insuffler une dose de démocratie et de management participatif à leur future entité ». **Pour les défenseur-es de l'ESS, « l'acapitalisme » serait une forme d'économie à visage humain, ou le bien de tous-tes primerait sur la recherche du profit. Ce terme transmet un imaginaire positif et consensuel basé sur le mythe d'un capitalisme qu'il serait possible de réformer. La conflictualité, à l'inverse, est un principe bien plus difficilement récupérable, et elle est absente des discours des partisan-es de l'ESS : la lutte des classes a été évacuée au profit de la démocratie participative, et l'exploitation a été remplacée par le bien vivre ensemble.** D'ailleurs, en 2010, la « coopérative ouvrière de production » change d'appellation et devient « société coopérative et participative ».

Extrait de "ASCAB - Pérégrination de trois saisonnières dans le pétrin", publié en décembre 2022. La brochure complète est largement accessible en ligne. Son objet est de "Montrer structurellement ce qu'est une scop, ce que ça n'est pas, et ce que ça peut perpétuer. [...] Et de là, pouvoir s'outiller et s'organiser".

Pour aller plus loin :

- *"Te plains pas c'est pas l'usine ! - L'exploitation en milieu associatif"* est un ouvrage qui aborde des thèmes tels que l'idéologie du dévouement, le travail gratuit et le militantisme comme travail essentiel. Les situations qui y sont décrites ne sont pas toutes comparables à celles de la Commune du Maquis, mais l'analogie n'est pas impossible et peut-être même pertinente.

• *"Nous n'irons plus pointer chez Gaïa - Jour de travail à Kokopelli"* [Le Grimm ; Éditions du bout de la ville] est un ouvrage collectif contre la charlantanerie et l'exploitation des convictions d'autrui. Il est le fruit de la solidarité entre des jardinières d'Ariège et des travailleuses exploitées au sein d'une association dite "écolo" (Kokopelli, dont l'objet est de diffuser des semences).

Sur le cas spécifique de la Commune du Maquis :

Selon la Charte de la Commune : *« L'activité interne de chaque entité adhérent à la Commune du Maquis est autonome. Chaque entité est responsable de ses membres et de ses activités du début à la fin. »* Mais aussi : *« Chaque groupe ou individu prenant part à La Commune du Maquis s'engage à respecter les valeurs et règles de la présente Charte. Chaque membre de la Commune du Maquis veille au respect de celle-ci et à son application. »*

Pour nous, il n'y a pas d'alternative possible au coeur du capitalisme. Lorsque, pour faire vivre une activité, un projet dit anti-capitaliste doit emprunter un outil propre au système capitaliste – ici, un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun – comment éviter de se faire dépasser par la situation ? La moindre des précautions est de poser un cadre. Aussi, chaque fois que l'usage d'une structure juridique dont la nature va à l'encontre de nos principes et de notre fonctionnement est proposé – bien souvent pour des raisons financières – elle suscite des méfiances légitimes et l'attente de solides engagements moraux de la part des personnes produisant la requête.

Voilà donc les termes de la lettre d'intention du GAEC du Bois-Bas lors de sa création :

« Le GAEC n'a pas vocation à se dissocier de la Commune. »

Et voilà les termes de l'Assemblée Extraordinaire du 11 avril 2019, sur le bail du GAEC du Bois-Bas :

« Vincent est interrogé par le reste de l'assemblée, autour de la légalité, car des doutes se font connaître autour de cette location et du fait qu'elle puisse un jour entacher les relations si quelqu'un met en avant ce bail, pour faire valoir des droits d'usage de la

terre, induisant du même temps, une priorité par rapport aux autres membres de la Commune. Il est rappelé que lors des dernières rencontres, l'ensemble de la présentation du GAEC avait été acceptée par la Commune à l'exception de la gestion des terres et de la forêt qui doivent être, comme dit dans la Charte, gérés par la Commune dans son intégralité.

Aussi, il est demandé que les autres membres du GAEC, non présents à cette assemblée, réaffirment comme Vincent, lors de la prochaine assemblée, que la question légale liée à la location reste une solution palliative, qui ne peut être considérée dans le fonctionnement collectif de la Commune car elle remet en cause ses principes premiers. »

Il était donc prévu que :

1- le GAEC du Bois-Bas ne soit qu'une structure juridique portant des activités agricoles sur le lieu ; d'autres activités agricoles devaient avoir la possibilité de voir le jour sur les terres du Maquis – en intégrant cette forme juridique ou non.

2- le bail direct avec Terres Communes soit provisoire et remplacé par une sous-location auprès de la structure juridique de la Commune du Maquis dès que celle-ci aurait signé son propre bail emphytéotique auprès de Terres Communes.

Autre dit, le GAEC du Bois-Bas ne devait être qu'un outil parmi ceux dont disposait la Commune du Maquis. Le contrat moral pris lors de sa création devait empêcher toute revendication de son existence en dehors de la fédération – puisqu'une telle résolution irait à l'encontre du projet. Son bail avec Terres Communes, quant à lui, était voué à la résiliation.

• **Les problématiques financières**

L'usage des subventions

La juridique et administrative "GAEC" et son bail direct avec Terres Communes ont été acceptés par la Commune du Maquis – malgré les risques d'inadéquation avec son fonctionnement – par solidarité avec les éleveurs-euses, mais aussi afin de permettre une entrée d'argent plus importante via la P.A.C (Politique Agricole Commune).

D'une part, les membres du GAEC de Bois-Bas devaient utiliser cette subvention pour améliorer leurs conditions de travail – mais également en vue d'une utilisation commune avec le reste de la Commune du Maquis. Aussi, leur lettre d'intention prévoyait :

« Nous serons solidaires des besoins au-delà de ces charges, notamment au niveau des dettes qui pèsent sur la Commune ».

C'est cet engagement qui rendait tolérable le recours à la PAC sur le Domaine de Bois-Bas, alors que la Charte de Terres Communes incitait chacun des collectifs à *« pérenniser son existence par l'accès à une indépendance économique basée sur ses propres activités et non sur des subventions »*. Mais a-t-il été respecté ?

L'accroissement d'une inéquité

Le GAEC du Bois-Bas a, durant 5 ans, utilisé cet argent pour investir dans ses infrastructures et ses outils ainsi que pour parvenir à rémunérer ses membres. Aucune réflexion sur l'usage collectif de cet argent n'a vraiment été ouverte entre les membres du GAEC et les autres membres de la Commune.

Que les choses soient bien claires : le fond du problème n'a jamais été que les membres du GAEC aient accès à un "revenu", ou l'équivalent d'un salaire. Nous avons toujours soutenu les initiatives participant à l'amélioration des conditions de travail sur le lieu. Nous avons toujours aspiré à ce que chacun.e trouve un moyen de développer sa propre activité rémunératrice – facilitant ainsi la présence et l'investissement sur le lieu, sans subir la précarité. Cela, nous l'espérons pour toutes celles qui le souhaitent.

Sauf que : sept années durant, les autres communard.e.s ont dû mettre de côté un bon nombre des activités pour lesquelles ils avaient initialement rejoint la Commune du Maquis, afin d'assurer les entrées d'argent nécessaires. Cela bénévolement et subissant les injonctions de Vincent à se montrer plus productifs-ves. Dans ces conditions, comment se réjouir des acquis du GAEC et de ses membres ?

Pour rappel, Saïd et Vincent – membres du GAEC du Bois-Bas – ont participé à la contraction des dettes, avant la création de la Commune.

• Privatisation de la question agricole sur le Maquis de Bois-Bas

Depuis un certain temps, le GAEC de Bois-Bas invoque son impossibilité à trouver de nouveaux membres qui souhaiteraient rejoindre à la fois le GAEC et le projet de la Commune du Maquis. Selon ses membres, il y aurait des candidat.es potentiel.les pour intégrer leur groupement et ces personnes seraient "effrayées" par le projet de la Commune du Maquis. Nos accords communs seraient trop contraignants. Mais alors, qu'en est-il du projet de Terres Communes ? Les futur.es membres de ce GAEC verraient-ils Terres Communes comme un simple bailleur ? Les actuel.les membres du GAEC de Bois-Bas les ont-iels prévenu.es que Terres Communes est un projet dans lequel il faut s'engager également ?

Premièrement :

Au commencement du projet de la Commune, nombreuses étaient les personnes entrantes et motivées par l'idée de participer à l'élevage. Il suffit de relire les premiers comptes-rendus. Ces dernières ont peu à peu abandonné l'idée, voyant la difficulté que cela représentait de s'organiser avec Vincent. Iels ont préféré proposer une aide ponctuelle plutôt que d'entrer durablement dans des rapports qui s'annonçaient déjà déséquilibrés.

Plus tard, des individus déjà membres de la Commune ont émis des propositions d'activités, à intégrer au projet agricole, qui n'ont jamais été prises en compte. En effet, les membres du GAEC du Bois-Bas se plaçaient en seuls "responsables" de la gestion des terres – ce qui est contraire aux accords pris collectivement lors de l'acceptation de leur structure au sein de la Commune du Maquis.

Les deux membres de la Commune du Maquis ayant effectivement intégré le GAEC du Bois-Bas ont fini par se heurter à cette hiérarchisation des tâches imposées et au manque de considération dans les prises de décision. Ils dénoncent aujourd'hui la maltraitance qu'ils ont subi au sein de ce groupement.

Deuxièmement :

Des personnes, connaissant le lieu depuis plusieurs années, fréquentant d'autres membres de la Commune et participant ponctuellement à certains événements proposés par celle-ci, ont essayé de "postuler" pour intégrer le GAEC du Bois-Bas. Iels

ont essuyé des refus plus ou moins explicites, pour des raisons diverses – dont le manque d'expérience et de formation. C'est par exemple le cas de F. et B., dont l'intégration a été acceptée récemment par la Commune du Maquis.

En effet, iels ont présenté leur projet en octobre 2023. Lors de cette présentation, au cours d'une assemblée, iels ont proposé plusieurs scénarii dont l'un prévoyait une éventuelle incorporation de leur future activité agricole au GAEC du Bois-Bas, comme forme juridique. Iels ont eu droit à un accueil plus que froid : Julie leur a indiqué que le GAEC ne pouvait pas accueillir plus de membres car Giuseppe était en phase de les rejoindre. À la dernière Assemblée Générale de Terres Communes, des membres du GAEC ont pourtant déploré le manque d'associé.es, indiquant qu'un GAEC pouvait accueillir jusqu'à 10 membres.

Le manque de formation et d'expérience ne pouvait pourtant pas être reproché à F. et B. – à elleux deux iels sont détenteur.ices d'une formation en maraîchage biologique, d'une expérience de 3 ans au sein de la SCOP Cravirola et d'un BPREA polyculture-élevage.

On peut alors s'interroger sur les raisons d'une telle réticence ? Si ce n'est peut-être, que leur projet n'était pas de venir alléger le travail des actuels agriculteur-ices dans leur activité économique mais d'apporter de nouvelles activités vivrières...

**ASSOCIATION, Scop, GAEC, SAS...
MOYEN D'ACTION OU "FIN EN SOI" ?**

**ALL SCOPS ARE
BASTARDS !?**



**Les G.A.E.C c'est pas
toujours rose non plus...**

POUR UNE CRITIQUE DU "MYTHE PAYSAN"

Un fait de société, pour un bon coup de "washing"

Dans ses nombreuses communications, le GAEC de Bois-Bas a pris le parti d'alimenter certains fantasmes. Celui du retour à la terre, celui du travailleur paysan, celui de l'autonomie alimentaire, ... Ces images qui parsèment l'imaginaire collectif, et qui font de toutes les « agriculteur.es » une « cause » à soutenir, de manière inconditionnelle. Comme si la revendication de ce statut était la garantie d'une juste conduite morale. Mais qu'en est-il en réalité ? Nourrir ces illusions est délétère pour le développement des esprits critiques.

Il existe une multitude de modèles agricoles. Certains privilégient le productivisme, en accord avec une logique de rentabilité, et ne font que perpétuer le système d'exploitation capitaliste. Le choix social et politique n'est pas déterminé au moment où l'on décide de « travailler la terre », mais au moment où l'on choisit la manière dont on le fera. Se faire appeler, depuis quelque temps, le « *Collectif Paysan du Bois-Bas* », c'est profiter d'une conjoncture favorable pour faire fructifier son entreprise – mais aussi et surtout une manière de masquer les abus de ses gestionnaires.

C'est pour cela que la simple évocation du mot « paysan » ne devrait pas suffire à mobiliser les foules sans base de raisonnement construit. C'est pourtant ce qui est arrivé, lorsque le GAEC de Bois-Bas a lancé son appel à « *Rassemblement de soutien au GAEC du Bois Bas* » en juin 2024 – astucieusement associé au terme « *urgence paysanne* » (parmi les caractères gras).

Ont alors envahis nos espaces des personnes – certaines portées par une "bonne volonté" et d'autres beaucoup moins – pour nous expliquer que « *la terre appartient à celui qui la travaille* ». Encore une fois, il faut comprendre qu'il n'y a pas que la terre qui donne du travail au Hameau de Bois-Bas. Et la Commune du Maquis « *considérant que tout travail socialement*

bénéfique en vaut un autre », nous estimons que l'idée devrait être ainsi formulée : « *C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons* ». Et c'est justement l'objet de nos revendications, lorsque nous dénonçons les agissements du GAEC du Bois-Bas.

Une valeur sentimentale délétère

Historiquement, la production de fromage constituait la base du projet économique de Cravirola. Valorisée, qui plus est "certifiée biologique", elle a participé à lui donner un certain panache. L'engouement pour cette activité lui a apporté une dimension quasi "sacrée". Ce biais nostalgique a longtemps suscité des réactions disproportionnées dans la « défense » de la production fromagère par d'anciennes actrices ou visiteurs du lieu.

Seulement, il ne faut pas oublier qu'après l'installation du collectif à Minerve, ce fromage a continué d'être vendu – plusieurs années durant – sur des marchés dans les Alpes-Maritimes (06) (Cannes, Antibes, ...). C'est un transporteur qui était chargé d'effectuer ces plus de 400 kilomètres chaque semaine. Autrement dit, une organisation tout à fait déconnectée de la réalité. Nous n'ignorons pas les conditions qui ont contraint le collectif à maintenir ce rythme à l'époque, mais force est de constater que cet héritage a toujours été source de nombreuses problématiques humaines.

En 2015, le collectif Cravirola a bien pris la décision de relocaliser ses points de vente pour mieux respecter ses principes écologiques. Mais la production intensive de lait, et donc la manière de mener l'élevage, sont restés les mêmes. Un modèle qui, pour des revenus nettement inférieurs, a continué d'imposer un rythme de travail soutenu qui a pu conduire au surmenage. C'est aussi une activité qui engendre beaucoup de charges financières : notamment la consommation en eau et électricité (qui correspondent à la traite et au nettoyage).



Sept d'entre nous – sans compter les anciens membres ou personnes de passage – sont passé.e.s par la case "main d'œuvre" régulière en fromagerie. Le maintien de cette activité représente un temps qu'on ne peut consacrer à autre chose : ni à d'autres activités agricoles de base (l'entretien des parcs et des clôtures), ni au soutien d'autres activités (qui malgré tout, ont aussi besoin de coups de mains) – ce qui défavorise l'entraide (puisque le soutien devient inégal). Le résultat :



► Soit l'activité mobilise des personnes extérieures au GAEC, non-rémunérées, qui délaissent leurs propres activités.

► Soit le/la travailleur.se rémunéré.e qui se retrouve seul.e à assumer cette activité, se sent abandonné.e et commence à porter un regard méprisant sur les activités des autres. Jusqu'à tenir un discours emprunté à la culture du mérite.

Autant dire que l'impact de cet entêtement est négatif sur tous les plans. Cela sans compter la quantité de litres de lait gaspillée.

Des solutions ont été proposées. Il eut été possible, par exemple : de stopper cette activité, de se concentrer un temps sur la production de viande, et de la reprendre lors d'une conjoncture plus favorable. Ces propositions ont été écartées et n'ont jamais pu contribuer à la remise en question de la manière dont était gérée l'activité. Dans bien d'autres endroits, une production de fromage raisonnable est rendue possible sans générer tant de souffrance.

La conclusion est que la santé économique a trop longtemps primé sur celle des personnes. Et si, les choix de gestion agricole ont mené à tant d'abus, pourquoi est-il si mal venu de les remettre en question ?

Dans sa charte, sur l'engagement des collectifs, Terres Communes prévoit pourtant « *que la proportion entre leurs activités agricoles et non agricoles peut évoluer, voir s'inverser.* »

D'autres perspectives

Les membres du GAEC de Bois-Bas ont eu tendance à valoriser leur présence sur le lieu en se raccrochant à l'importance d'ouvrir une réflexion sur l'autonomie alimentaire. Comme cela a été rappelé plusieurs fois en interne – par exemple, lors de rencontres extraordinaires spécifiquement dédiée à la question agricole : le GAEC de Bois-Bas n'a jamais permis la mise en place d'une autonomie alimentaire qui profiterait aux habitant.e.s. Leur produits étaient mis en valeur, en cuisine, lors de nos événements mais étaient davantage destinés à la vente vers l'extérieur. Ils étaient vendus sur les marchés alentours, bien que quelques visiteur.ses profitaient parfois d'être sur place pour les acheter. Il y a bien eu un début de mise en commun au Maquis, inspiré des pratiques de nos boulanger.e.s, mais cela n'a pas duré.

Le Domaine de Bois-Bas est équipé d'une boulangerie artisanale. Un autre héritage de Cravirola, resté longtemps dans l'ombre des activités agricoles car il ne représentait pas de grandes entrées d'argent. Pourtant, il est garant d'une ineffable richesse. Le même levain est façonné depuis une quinzaine d'année, usant des même gestes. Cet atelier est un véritable espace de transmission. De nombreux visiteur.ses ont été invité à découvrir le travail du pain. La farine provient d'un moulin collectif local.

Après la création de la Commune du Maquis, un nouveau four à été monté. Créé sur mesure, sur la base d'un plan de l'Atelier Paysan. Les boulanger.e.s effectuent au moins une fournée par semaine. Pour donner une idée : trente kilos de cette production sont vendus au marché, et 4 à 8 kilos sont gracieusement destinés aux communard.e.s. Il leur suffit d'exposer leurs besoins la veille et de s'engager à ne pas oublier de venir chercher leur pain en fin de journée. Ce qui n'est pas négligeable. Le pain constitue traditionnellement une alimentation de base. C'est ce qui donne aux boulangeries leur place centrale dans la vie de n'importe quelle commune.

Une association nommée "La Compagne" a été créée. Étymologiquement, le/la compagnon/compagne désigne celui ou celle avec qui on partage le pain. Les deux actuel.les boulanger.e.s ont préparé et obtenu en tant que

candidat libre leur C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle) au cours de l'année 2021. Ces initiatives avaient été prises pour parer à l'éventualité où la SCOP Cravirola cesserait de prêter sa structure pour le portage des marchés. La caisse de la boulangerie est reversée dans : la Commune, les matières premières, le matériel d'atelier, les travaux... Surtout, dans l'amélioration des conditions de travail : pour permettre aux travailleurs.ses de poursuivre cette activité physique, sans s'abîmer. Les comptes sont, depuis un bon moment, à jour – ce qui n'était pas le cas de ceux du collectif Cravirola qui a laissé au moulin un impayé de 10 000 euros de farine.

Plusieurs individu.es de la Commune s'organisent collectivement autour d'activités potagères. Ces personnes ont effectué des améliorations quant à la réduction des charges en aménageant des systèmes de récupération de l'eau de pluie. Iels produisent des légumes et des plantes aromatiques qu'iels n'auront pas à acheter. La récolte profite en priorité à ceux qui y travaillent – rien de plus cohérent. Mais une fois leurs besoins comblés, iels élargissent la distribution à l'ensemble de la Commune. En effet, une partie de leur production est solidairement laissée en libre-accès dans la salle communale.

ALORS NON : LA COMMUNE DU MAQUIS N'EXPULSE PAS DE "PAUVRES PAYSANS".

ELLE CONFRONTE LES LIMITES DE L'UNE DE SES ENTITÉS QUI SE REPLIE SUR ELLE-MÊME, GÉNÈRE DE LA SOUFFRANCE ET SE DÉPOLITISE AU PROFIT D'UNE LOGIQUE DE RENTABILITÉ.

Et c'est pas parce qu'on "travaille la terre", qu'on est labellisé "bio", ou encore qu'on a l'air "mignon" et "gentil" autour d'un verre de pinard, qu'on est forcément irréprochable sur le lieu de travail... Surtout quand on est à la tête d'une entreprise !



POUR LA TRANSMISSION, CONTRE LE TRANSFERT

L'attitude de quelques anciens membres ou sympathisant.e.s de Cravirola, dont certains sont sortis rompu.e.s de leur expérience cultivent pourtant une nostalgie qui nous interroge. Nous sommes enchanté.e.s que ces personnes parviennent à tirer du bon de ce qu'elles ont vécu, mais leur expérience n'a non seulement rien à voir avec la nôtre mais en plus a été un échec sur bien des aspects : logique de sur-endettement, collectif unitaire, exploitation du travail bénévole de personnes extérieures au lieu, difficultés à développer de nouvelles activités, auto-exploitation (surcharge de travail mais surtout tâches accomplies de manière contrainte par les nécessités économiques du lieu, rendant le quotidien souvent insupportable).

L'obsession, la volonté systématique de nous faire appliquer certains principes de l'ancien collectif Cravirola – qui n'ont parfois rien à voir avec nos propres convictions – est particulièrement malsaine. Nous ne voulons pas "éliminer" leur mémoire ou "nier" leur expérience, bien au contraire : nous espérons en tirer des enseignements.

Parmi nos ruptures pleinement assumées : le choix d'une organisation non-affinitaire. Parce que nous pensons qu'il ne faut pas nécessairement s'aimer pour se respecter. Il est d'autant plus nécessaire d'apprendre à se respecter lorsque l'on se désapprécie. Il faut pouvoir distinguer nos sentiments à l'égard de quelqu'un.e de son positionnement en Assemblée. Il faut pouvoir s'opposer à l'avis même de celui ou celle dont on se sent habituellement proche. Mêler l'affect aux prises de décision, c'est risquer l'emprise. L'émotion n'est pas exclue, mais elle ne doit pas prendre le pas sur la raison.

C'est pour ne pas reproduire des erreurs passées que nous affirmons nos différences, et même quelques ruptures radicales. Et ce n'est pas par manque de respect, ni par ingratitude. Le collectif qui nous a précédé a laissé derrière lui une lourdeur qui ne finit jamais de s'estomper. Et que tout le monde traîne : les ancien.nes cravirolien.nes, les actuel.les

communard.es, ainsi que l'ensemble de Terres Communes. Il y a les dettes, bien sûr. Il y a aussi des fantômes, dont la SARL Cravirola. Ne pas s'y confronter, c'est prendre le risque que l'histoire se répète.

« *Putsch et Trahison* », ce sont les mots utilisés il y a 15 ans par Axel De Haas, fondateur de Terres Communes, dans une situation très similaire. C'est d'un « *putsch* » aussi que le GAEC du Bois-Bas se revendique comme étant la victime. Un putsch est un coup d'État réalisé par la force des armes. Qui utilise ce terme, sinon celles et ceux qui assument avoir été les principaux détenteurs du pouvoir et sentent qu'il est en train de leur échapper ?

La Commune du Maquis et ses membres n'ont pas d'armes. Et si les personnes qui ont évoqué la possible sortie du GAEC du Bois-Bas – ou de ses membres – avaient voulu prendre une décision expéditive dans le seul but de se débarrasser d'individus « gênants », iels s'y seraient certainement pris autrement. Nous avons un accord qui stipule qu'en cas d'impossibilité à trouver un consensus, l'Assemblée de la Commune peut recourir au vote de majorité.

TRANFERT : n.m. [psycho]

Processus par lequel les pensées, les sentiments, les désirs et les attentes d'une personne, souvent façonnées par des expériences relationnelles passées, sont projetés sur une autre personne.



À propos de l'attitude de certains actionnaires de Terres Communes :

Pour ce qui est du recours à l'intimidation : le corps de Terres Communes n'en est pas exempt. Lors de la dernière Assemblée Générale de Terres Communes, Pierre P. – actionnaire se présentant lui-même comme ami des membres du GAEC du Bois-Bas – a tenté d'intimider Fanny (ancienne membre de Cravirola, fondatrice et membre actuelle de la Commune du Maquis) par des propos déplacés et diffamatoires. Il lui a été dit, à cette occasion, qu'elle ferait mieux de « se méfier » car des membres de la Commune du Maquis se livraient à des « activités illicites » sur le lieu et que certains étaient « violents ». En réponse, elle lui a tout simplement demandé de citer des faits : il ne lui a pas répondu, prétextant ne pas vouloir « balancer ». Elle lui a également précisé que le lieu avait de – tout temps – pâti de rumeurs (lancées en l'air par un voisinage plus ou moins bien intentionné) et que l'on ne pouvait pas se permettre d'accuser des personnes de manière aussi désinvolte – sans fournir noms, dates, lieux et faits exacts. Il a dû admettre qu'elle avait raison mais ne s'est pas privé d'ajouter, en bon patriarche, qu'elle ferait mieux de ne pas se mêler de cette affaire et de plutôt consacrer son temps à « couvrir son petit » (elle était enceinte de 7 mois). Sur son tracteur, l'air triomphant, lors de l'intervention policière du dimanche 30 mars 2025, il a de nouveau scandé publiquement que nous faisons l'objet d'une « enquête », que nous allions bientôt « dégager », que le lieu serait « vendu », il nous a accusé de « trafic illégal ». Brandissant son statut d'actionnaire, il a revendiqué sa propriété sur les terres et les moyens de production. Il s'est aussi et surtout targué du fait qu'il n'y aurait plus, pour nous, d'Assemblée Générale de Terres Communes. Ah bon ?

Le statut d'actionnaire donne-t-il tous les droits ?

Sur quoi a bien pu miser cette personne,

à vouloir à tout prix contrôler la trajectoire

d'un projet dont elle ne partage pas les contraintes ?



L'objectif de devenir actionnaire de Terres Communes est de contribuer solidairement à la dilution de la propriété - pas de vivre par procuration. Les efforts que j'ai fournis, c'est par conviction. Pas pour plaire à Pierre P. ! Non mais oh.

CE QU'IL RESTE À DÉFENDRE : L'ANCRAGE SOCIAL ET POLITIQUE

C'est pas parce qu'on est pas des agriculteur.ices subventionné.es qu'on a rien à défendre. Bien au contraire !

Nous sommes des individus et familles en situation de précarité puisque : travailleurs-es, retraité, et adultes handicapé-es. Nous sommes – ou avons été – artisan, charpentier, éducateur-ices spécialisé-es, ouvriers agricoles, architecte, formatrice en Français Langue Étrangère et remédiation à l'illettrisme, soudeur, écolier-es, boulanger-es, électricien, infirmière, cuisinier, batelier, régisseur, anthropologue, artistes, ... De tous âges (de 0 à 80 ans) et fort de nos propres expériences collectives diverses et de longue date (syndicalisme de base, milieu associatif, luttes diverses, etc...). Il y a toujours de nouveaux-elles arrivant-es : 5 personnes au cours de cette dernière année, venu-es d'horizons divers. Notre hétérogénéité renforce la pérennité du lieu et la vision à long terme.

Aussi nous déplorons la légèreté avec laquelle certains soutiens du GAEC du Bois-Bas, parfois même au sein de Terres Communes, nous menacent de vente ou d'expulsion. Cela ressemble à du chantage : si vous ne tombez pas d'accord, le jouet finira à la poubelle. Mais le Domaine de Bois-Bas n'est pas un jouet. En revanche, il y a bien des enfants qui habitent ce lieu. Ils ont 14, 12, 10 et 5 ans. Un bébé vient de naître. Un autre viendra au monde en juillet. Les personnes qui ont recours à ce genre d'ultimatum ont-elles bien conscience de ce que cela implique ?

Déjà, les enfants ont été parmi les premières victimes des pressions subies par leurs parents, de leur accaparement par des tâches jamais vraiment partagées par les membres du GAEC de Bois-Bas. Pour autant, ils ne souhaitent pas partir et la tournure que prend la situation les inquiète.

Nous sommes conscient.e.s d'être engagé.e.s dans un projet à risque, qu'il ne s'agit pas de se "mettre à l'abri". Tout peut basculer, à tout instant. Mais que cette menace vienne d'une démarche de privatisation des terres au

profit d'une entreprise qui s'est montée sur le lieu est un comble. En fait, c'est inacceptable.

La Commune du Maquis n'est pas un projet de désertion. Elle ne se construit pas en marge ; elle revendique son ancrage dans la société et se positionne. Aussi, nous sommes « *résolument ouvert.es aux mondes proches et lointains* ».

Implanté.es dans le tissu social alentour, nous faisons vivre les associations locales. Parmi elles, Partage en Cuisine (qui mène des actions éducatives et culturelles autour de l'alimentation en partageant des valeurs écologiques, sociales et humaine), Sound Solutions (soutien et accompagnement de pratiques musicale et toutes activités pouvant y être rattachée), Les Barthas (qui promeut les produits occitans, pyrénéens et méditerranéens, lors d'évènements culturels).

À nous tous-tes : nous participons aux circuits-courts, nous fréquentons la médiathèque municipale de Minerve, nous nous impliquons dans les organisations de parents d'élèves et les initiatives qui œuvrent pour la préservation des ressources en eau dans le Minervois, nous produisons une émission de radio diffusée chaque semaine par l'Eko des Garrigues (radio associative montpelliéraine qui diffuse ses programmes libres et indépendants depuis maintenant plus de 40 ans).

Nous avons fais valoir nos droits auprès de la Région et avons obtenu – par la lutte – le ramassage scolaire quotidien (à deux horaires distincts) au pied du Domaine de Bois-Bas. Les représentant-es d'institutions locales ont accepté de nous reconnaître et de se s'adapter à notre fonctionnement interne (préfecture, DDTM, RTE, Mairie de Minerve).

Cultures du Maquis et États d'Émancipation ont pérennisé l'accueil de groupes qui reviennent chaque année, notamment Autonomie Créative (dans le cadre de colonies de vacances, pensées pour être rendues accessibles à des foyers aux bas revenus), Possibilis (association de vacances autogérées intergénérationnelles) et le R.A.G. (accompagnement de personnes en situation de handicap dans le cadre de séjours de rupture). Mais, ponctuellement, nous avons aussi accueilli : des activités

pédagogiques comme Les Automômes et Les Pas Sages (des projets d'école parentales et anarchistes), des formations de soudure avec l'Atelier Paysan, des Rencontres de parents anarchistes, les Rencontres Nationales d'Écran Total, la Rencontres des Chorales Révolutionnaires, la Coopérative Intégrale du Bassin de Thau, le collectif HALEM (Habitants de Logements Éphémères et Mobiles), la délégation Zapatiste du Voyage pour la Vie, les Rencontres Gilets Jaunes d'Occitanie, l'association Synaps (production audiovisuelle et cinématographique), le réseau Sortir du Nucléaire, les temps de réflexions du fond de dotation Antidote, un collectif de personnes sourdes et muettes en montage de projet, des ateliers de boxe anti-fasciste, des résidences de théâtre, des événements de soutien aux réfugié.e.s, etc. D'autres encore organisent leur venue pour les années à venir.

La Commune du Maquis est devenue une arrière base solide pour les luttes sociales, à petite et grande échelle, du local à l'international. Cet aspect rayonne notamment au travers des Rencontres du Maquis pour l'Émancipation – dont la 8ème édition a eu lieu l'été dernier. De 50 personnes sur le temps d'une journée, l'évènement s'est étendu, en quelques années, à un nombre avoisinant les 300 personnes pour 5 jours. Dans sa programmation, États d'Émancipation propose des présentations de livres, des conférences, des expositions, des concerts, du cinéma et des spectacles vivants. Les interventions, les débats – et les discordes – qui s'y déroulent ont pour objet de contribuer à la consolidation du mouvement social qui œuvre au renversement du vieux monde avec ses principes de servitude, d'oppression et d'exploitation.

Toute l'année, une partie de l'équipe propose également une programmation riche en culture musicale. Cumbia, punk, rock, reggae... Une sélection d'artistes qui regroupe aussi bien des chanteur.euses et des musicien.nes que des équipes entières de soundsystems. Des événements qui – en toute saison – participent grandement à la dynamique du lieu. En plus de séduire un public varié, ils portent la revendication d'une pratique et d'un esprit indépendants – jusque dans les moments festifs.

La possibilité de développer les activités d'accueil a nécessité un travail considérable. Lors de la reprise en main, il a fallu prendre la mesure de tout ce que cela impliquerait. Après l'euphorie, le vertige – on ne peut se rendre

compte de tout ce qu'implique l'immensité du lieu qu'en se plongeant dans sa prise en charge.

Garantir l'ouverture du camping, c'est passer par toute une série de mises aux normes, qui impliquent parfois de rester en contact étroit avec la préfecture. Le lieu est situé dans une zone à hauts risques d'incendies. Il faut sécuriser l'espace : faire de la prévention auprès du public, faciliter les gestes de vigilance, dresser un plan d'évacuation, mettre à jour la signalétique, s'assurer d'avoir des R.I.A. et des extincteurs en état de marche et penser l'élagage pour qu'il puisse éviter la propagation d'un feu... Des formations incendies ouvertes à tous.les membres de la Commune, sur inscription, ont été financées par Cultures du Maquis. Concrètement : nous avons tout à apprendre.

Cette charge a été d'autant plus grosse que tous les efforts ont été faits pour pouvoir s'en sortir financièrement sans pour autant négliger certains principes de bases, notamment celui de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, incluant celles et ceux qui habituellement n'en ont pas les moyens. Cela signifie : trouver le fragile point d'équilibre entre la proposition de prix abordables et le refus de l'exploitation des bénévoles que nous étions – et que nous sommes toujours. Une réflexion qui n'était pas de trop, compte tenu de l'épuisement dans lequel nous avons trouvé les ancien.es membres de Cravirola – et tandis que les prix (certes) onéreux faisaient l'objet de critiques de la part de leur 'clientèle'. Aujourd'hui, et pour toutes ces raisons, les trois quarts des accueils se font à prix libre.

Un Centre de Documentation Anti-Autoritaire local destiné au stock documentaire de la F.E.M. (Fontaine Encyclopédique du Maquis) a été auto-financé par États d'Émancipation à hauteur de plus de 100 000 euros. Il est aujourd'hui la propriété de Terres Communes et participe à l'enrichissement (vénel, mais aussi et surtout culturel) du lieu. Bientôt, dans un soucis d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'installation d'un dispositif adapté engendrera un nouvel apport de 20 000 euros. Selon la D.R.E.A.L. (Direction Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'U.D.A.P. (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), il permet « *une réelle requalification du site avec la disparition de plusieurs éléments très impactants* ».

Un hangar – laissé longtemps à l'abandon – a été rénové dans le but d'y aménager une salle de sport. Les travaux ont été financé par la trésorerie de Cultures du Maquis et les bénéfices d'une soirée de soutien. La personne qui a porté ce projet entendait promouvoir une « *pratique différente du sport que celle proposée dans les clubs* » en opposition aux valeurs qui y sont habituellement véhiculées : « *la compétition, l'individualisme, le culte du corps, l'obligation de la performance, la marchandisation du sport ainsi que le virilisme ambiant* ». Cet espace a été prévu pour accueillir aussi bien des séances de boxes que des résidences artistiques. L'été dernier, il a permis de mettre à l'abri des conférences et concerts lors d'un évènement menacé par la pluie.

Les accomplissement de la Commune sont sans cesse invisibilisés par le GAEC du Bois-Bas, leur soutien et certains membre de Terres Communes. Nous sommes saturés par le manque de reconnaissance de personnes avec qui, pourtant, nous avons travaillé. Bien sûr, le projet a ses imperfections, mais il ne cesse d'évoluer.

ALORS NON : L'AGRICULTURE N'EST PAS LA SEULE ACTIVITÉ CONSÉQUENTE SUR LE MAQUIS DU BOIS-BAS. CE N'EST PAS LA SEULE NON PLUS QUI MOBILISE LES FORCES DE TRAVAIL.

NON : CE N'EST PAS L'ACTIVITÉ AGRICOLE QUI REMBOURSE LES DETTES.

ET NON : NOS MOTIVATIONS NE RÉSIDENT PAS DANS LA VOLONTÉ D'ACCAPARER UNE P.A.C, COMME CERTAIN.E.S LE PRÉTENDENT ICI ET LÀ.

**FUCK LES MÉGA-SUBVENTIONS
ET TOUTES LES EMMERDES QUI VONT AVEC
ON VEUT UN VÉRITABLE CHANGEMENT SOCIAL !**



Boulangerie

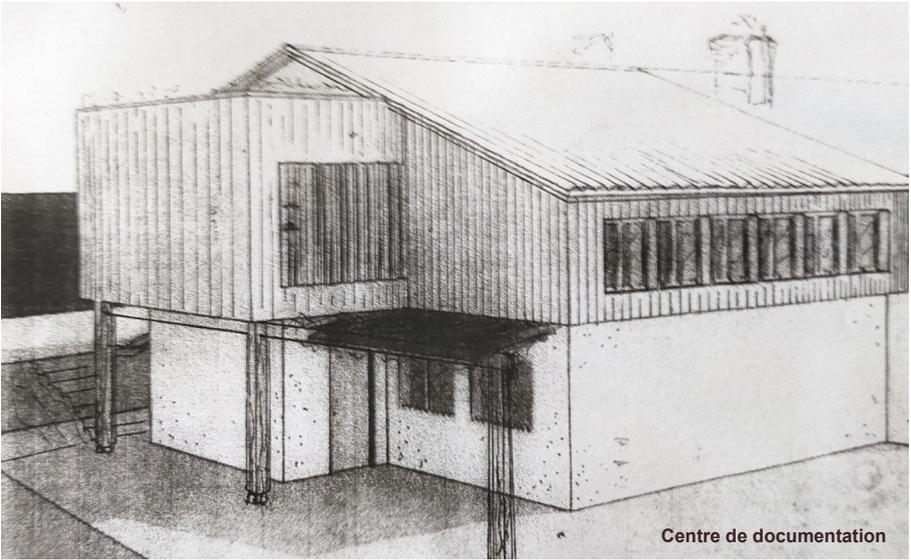


Films argentiques



Four à bois





Centre de documentation



INFO OU INTOX ? PETIT RAPPEL À LA RAISON

Nota bene : Depuis l'arrivée du collectif Cravirola au Domaine du Bois-Bas, le Maquis est au centre de nombreux fantasmes. Certaines croyances ont la vie dure et les habitant.e.s du lieu y ont toujours été confronté.es. Certain.e.s ont quitté les lieux précisément pour cette raison : l'impression d'être une attraction, un zoo. Une situation très compliquée à gérer. Les derniers événements ont exacerbé cette problématique. Les imaginations débordantes ont été mobilisées pour le pire. Il nous semble nécessaire de revenir sur certaines de ces rumeurs et sur leur gravité.

Quelques militant.es relous sont arrivés en force pour imposer leur vision sur le lieu ?

Aux alentours, on associe souvent la Commune du Maquis à un "grand remplacement" de Cravirola, organisé par des personnes qui voudraient "politiser" de trop la vie et les activités du lieu. Mais il suffit de retracer l'histoire de la Coopérative Cravirola pour se rendre compte qu'elle survivait, entre autre, sur le dos d'une imagerie "rouge et noire", tout en portant des activités revendiquées comme telles. Et c'est bien les membres du collectif Cravirola qui ont appelé à la fondation d'une Commune fédérative. [Voir l'Annexe 1 / p. 24]

Le Maquis de Bois-Bas, c'était mieux avant ?

NOSTALGIE, QUAND TU NOUS TIENS.

Lorsque la Commune a été fondée et que de nouveaux habitant.e.s se sont installé.e sur le

lieu, les cinq membres restant du collectif Cravirola étaient sur les rotules. Surtout, il existait des rapports de domination véritablement intériorisés – comme la culture du viol et l'exploitation de main d'oeuvre gratuite. Si les visteurs.ses ont gardé des souvenirs exclusivement merveilleux, à la limite de l'idéalisme, c'est seulement parce que **certaines pratiques étaient passées sous silence.**

Quelques exemples :

- Il était d'usage de parler d'une femme comme on parle d'un bon tuyau (« celle-là, tu peux y aller, elle est carrément open »), et on se passe le mot. Au vue des témoignages que l'on a pu recueillir, il n'était pas rare non plus qu'une personne s'invite dans la chambre d'une autre malgré des protestations. Un conséquent travail de prévention a été fait autour du consentement.
- Concernant l'exploitation de personnes extérieures au lieu, qui était un vrai problème, il a fallu prendre position et cesser de la cautionner. Nous avons écarté la possibilité du recours au « woofing » qui, présentée comme un programme culturel et éducatif, est source de nombreuses dérives. 'Régulé' par une plateforme internet, le 'concept' brasse une grande quantité de personnes en quête de relations humaines mais des demandes trop nombreuses pour être prises en charge correctement. Le format 'chantier collectif' existe toujours mais il a été remanié, pour laisser place à une démarche moins impersonnelle et plus équilibrée. Les appels sont ponctuels, ils répondent donc à des besoins réels et définis. Le logement et le repas sont pris en charge par le collectif à l'origine du chantier – ce qui peut paraître évident, mais ce n'était pas toujours le cas auparavant. Pour nous, il n'est pas envisageable d'attendre une participation financière de personnes venues exclusivement pour apporter leur force de travail sur le lieu.
- Les familles aussi ont trouvé une place plus confortable dans nos espaces. Nous sommes attentifs-ves à la prise en compte de l'avis des enfants au sein de nos instances – quand ils choisissent d'y participer, c'est au même titre que le reste des membre de la Commune. Lors des évènements, nous sommes vigilant.es à ce que l'alcool (ou autre substances) ne devienne pas un problème. Des espaces dédiés aux enfants ont été créés. Ce sont des précautions qui sont importantes à nos yeux : car ne pas faciliter l'accueil de famille, c'est se priver de lien avec toute une partie de la population, parmi les plus précaires.

Partout, les espaces de lutte s'emparent de ces sujets qui traversent la société tout entière. Déjà, le collectif Cravirola se questionnait sur ses propres pratiques. Il était temps de s'embarquer dans la recherche de solutions. Nous ne prétendons pas à la perfection, il s'agit d'un travail de longue haleine – permanent. Mais ces humbles améliorations sont à prendre en compte, surtout lorsqu'elles sont mises en comparaison avec le passé.

Les habitant.es du Maquis ont empêché le GAEC du Bois-Bas de travailler et ont harcelé moralement ses membres ?

LE CONFLIT N'EST PAS UNE AGRESSION !

Faire croire que nous leur rendons la vie impossible. C'est l'argument qui a été mis en avant pour minimiser le

radical déséquilibre engendré par le pouvoir du GAEC de Bois-Bas sur la gestion des terres, un espace dans lequel nous travaillons toutes et tous.

Exemple : Dans son appel du mardi 11 juin 2024, le GAEC de Bois-Bas écrit : « *Nous sommes mis sous pression. Nous sommes à bout* » et « *[...] sous la menace d'expulsion et sous celle de possibles représailles* ». Les 'représailles' en question étant tout simplement l'entrée en contact avec Terres Communes, comme expliqué plus tôt. Dans un SMS de Julie, il est pourtant écrit : « *les gens se mobilisent pour que demain nous puissions continuer à traire les chèvres* ». C'est à ce moment qu'ont commencé à pleuvoir les injures sur le téléphone personnel de membres de la Commune. Certains se justifient de la sorte : « *Je comprends pas que l'on empêche des gens de travailler* ». Pour mobiliser des personnes dans leur 'défense', les membres du GAEC du Bois-Bas ont sous-entendu que nous étions sur le point d'attaquer physiquement leurs outils de travail et leur troupeau. Cette suspicion a généré des réactions disproportionnées de la part de leurs 'soutiens' venus sur place le lendemain. Certains sont revenus les jours suivants, surveillant la fromagerie depuis leur voiture.

En les laissant croire qu'elles participaient à les protéger d'une éventuelle attaque, le GAEC de Bois-Bas a non seulement abusé de leur empathie – mais a aussi contribué à l'instauration d'un climat propice à la circulation de rumeurs toutes plus sensationnelles les unes que les autres. Jamais la Commune du Maquis et ses membres n'ont prévu de s'en prendre à leur travail et encore moins à leurs bêtes. À ce moment-là les discussions n'en

étaient qu'à leur début et les membres du GAEC de Bois-Bas étaient protégés par la charte de notre fédération communale.

La campagne publique de dénigrement de la Commune du Maquis, et de ses membres, par le GAEC du Bois-Bas a commencé en juin 2024. Durant presque un an, pas une seule fois la Commune ne s'est prononcée publiquement sur le sujet. La plupart de ses membres se sont abstenus de réagir pour éviter de donner de l'importance aux propos diffamatoires. Deux textes ont été produits par l'une de nos entités mais ils consistaient essentiellement à stopper la répansion de fausses informations. C'est seulement au mois de février 2025 que nous avons adressé, en interne, un communiqué au Conseil d'Administration de Terres Communes : nous nous sommes fait "remonter les bretelles" pour notre combativité. **En présentant – aux regards indiscrets – toute interaction de notre part avec les membres du GAEC de Bois-Bas comme une agression, ses membres espèrent probablement entacher durablement la Commune pour obtenir gain de cause.** La cause que défend le GAEC du Bois-Bas ? On n'en sait plus grand chose à l'heure actuelle. Mais nous étions ensemble autour de la table lorsque les louvetiers sont venus présenter leur projet de battue administrative. Julie a pu compter sur Thomas, lorsqu'elle est venue le chercher dans son espace de travail pour qu'il vienne l'aider à déplacer un animal mort. Le pain a continué de les attendre chaque semaine sur le plan de travail de la boulangerie. Des personnes qui – au nom de la défense du GAEC de Bois-Bas – nous avaient injuriées par message se sont présentées à la buvette du camping ; nous les avons accueilli.es et servi.es comme les autres.

Pourtant, dans un cas comme le notre, beaucoup auraient déjà craqué. Après avoir été calomniés par le GAEC du Bois-Bas, il est presque impossible pour les habitant.es de Bois-Bas de sortir dans les alentours sans se faire interpeller par leurs quelques "soutiens" virulents. Encore récemment, après avoir rangé son stand, une membre de la Commune a été agressée au départ du marché : "*Vous allez dégager, et partir la queue entre les jambes.*" Le week-end dernier, après avoir assisté à une réunion dans un local associatif, deux d'entre nous ont été menacés par une personne à la terrasse d'un bar : "*Je vais m'assurer que votre adhésion soit invalidée.*"

Sommes-nous revenus "aux heures sombres de l'histoire où les dictateurs pour assurer leur pouvoir éliminaient toute contestation par des purges qui décimaient les rangs de leur troupes" ?

RETOUR SUR QUELQUES RÉFÉRENCES HISTORIQUES VRAIMENT DOUTEUSES ...

Dans sa manière d'exposer les choses à l'extérieur, le GAEC de Bois-Bas se dépeint volontiers comme un groupe d'opposant.es politiques, de martyr.es menacé.es par l'intransigeance d'un État totalitaire (quand ce n'est pas d'un groupe d'adeptes à la botte d'un gourou).

C'est ce qui a poussé un certain Laurent Bartholin (parmi toutes les personnes ayant eu le manque d'humilité de s'exprimer à propos d'une situation dont elles ne savaient rien) à produire un texte intitulé 'Réflexion sur la tentative de purge dans la Commune de Bois Bas', fièrement brandi et redéployé par les membres du GAEC. Nous vous laissons apprécier quelques uns de ses propos marquants :

« Nous sommes revenus aux heures sombres de l'histoire où les dictateurs pour assurer leur pouvoir éliminaient toute contestation par des purges qui décimaient les rangs de leur troupes. [...] » / « Staline lors des procès chargeait les accusés de toutes les turpitudes pour les éliminer. » / « Les militants Autonomes de la Commune de Bois Bas se comportent à l'identique ! » / « [...] ce type de putsch, en plus de son iniquité décrédibilise toute exemple de solution alternative à notre société. »

L'évident manque de sérieux de ce texte ne l'a pas empêché de produire son petit effet. Puisque quelques temps plus tard, au sein même des instances de Terres Communes, on nous à intimé qu'il ne fallait pas faire de « *procès staliniens* ». Comme si, effectivement, la situation était comparable.

Au vu de ces énormités, il nous semble utile d'effectuer un court rappel historique, en précisant les conditions dans lesquelles se déroulaient les procès de Moscou entre août 1936 et mars 1938 :

Comme toutes les dictatures, le régime stalinien était caractérisé par le culte de la personnalité. / La dite « collectivisation » de Staline n'avait rien de collectif. / Une police politique était chargée d'arrêter toute personne suspectée d'anti-soviétisme. / Les prisonniers, suite à une préparation psychologique, reconnaissent eux-même leur culpabilité lors du 'procès'. / Les 'procès' et leur issue étaient également préparés à l'avance.

À la Commune du Maquis, nous n'avons pas de police. Pas de tribunaux non-plus. Pas de cellules de conditionnement psychologique. Aucun.e d'entre nous ne se revendique particulièrement du militantisme autonome. Et ce qui se rapproche le plus d'un chef charismatique sur le lieu est justement la personne dont les agissements sont dénoncés aujourd'hui par l'ensemble des communard.e.s.

Il est peut-être temps d'ajouter, accessoirement, que la personne qui a écrit ceci n'a jamais participé à aucune activité de la Commune et que la majorité d'entre nous ne voit même pas de qui il s'agit.

À présent, on peut se demander : pourquoi ces comparaisons ont-elles été choisies ? Est-ce parce que certain.e.s d'entre nous se revendiquent de la lutte des classe ? Ou bien, est-ce parce qu'en signalant un risque d'accaparement des terres, nous nous attaquons à l'idée de propriété privée ? Dans ce cas, il s'agirait de raccourcis dévoilant un grand manque de rigueur – pour ne pas dire de terribles lacunes – pour quelqu'un qui prétend défendre la « mémoire », contre de « graves dérives ».

Finalement, peu importe. Ce que pense cette personne ne nous inquiète pas vraiment – en tout cas, pas pour les raisons qui nous intéressent ici. En revanche, être comparé à Staline alors qu'on tente d'alerter sur un possible accaparement des terres, au sein d'un projet comme celui de Terres Communes, est d'un absurde indescriptible.

Le GAEC du Bois-Bas incarne l'idée d'une Commune libre ?

Tandis que le GAEC de Bois-Bas invite ses lecteur.ices à nous considérer comme « la fausse commune » (on notera le bon goût du jeu de mot) il se

revendique lui-même comme étant la « vraie Commune ». Mieux encore : « la Commune libre ! ». **Mais de quelle liberté cette entreprise de quatre exploitant.es se revendique-t-elle ? De quoi se sent-elle libérée, lorsqu'elle se détache peu à peu de nos accords communs ?**

Vincent a souvent parlé d'ingérence lorsque le reste des membres de la Commune s'interrogeait sur les choix et pratiques du GAEC de Bois-Bas. Pourtant, il était communément prévu que la nature de cette entité appellerait à la vigilance. Ses membres, la première fois qu'ils ont évoqué une possible scission, prétendaient chercher une autre manière de « *faire commune* » – mais à part. Lorsqu'ils ont été temporairement mis à l'écart des instances de la Commune, iels se sont finalement bien accommodés de l'absence de contrainte. Au lieu de rester en lien étroit avec le reste de la Commune et ses Assemblées, iels ont très rapidement enfreint un certain nombre d'accords collectifs.

La liberté prônée par le GAEC de Bois-Bas et ses membres est une liberté sans attache, sans contrainte. Une conception libérale et anti-sociale qui laisse la voie grande ouverte au capitalisme et aux rapports de domination.

Nota bene : Quelqu'un. avait apposé l'autocollant ci-contre sur la fromagerie. Aucun d'entre nous n'a revendiqué l'avoir fait... Le fait est que cela a profondément offensé le GAEC du Bois-Bas pour qui le véritable scandale réside dans la représentation d'une "tête de mort"...



Les membres du GAEC du Bois-Bas sont des travailleurs-ses méritant-es ?

AH CES AGRICULTEUR-ICES DU FIN FOND DE BOIS-BAS... HEUREUSEMENT QU'IELS SONT LÀ POUR NOUS FAIRE RÊVER !

Un gestionnaire qui « *fait sien le discours du don de soi, du renoncement. Il relève ses manches chaque jour pour un monde meilleur* », à l'image de ces chefs humanistes décrits par Lily Zalzett & Stella Fihn dans leur ouvrage "*Te plains pas, c'est pas l'usine*". Il a participé à la création du projet, « *il y a passé des années sans recevoir de salaire* ». Puis il a fini par monter sa propre entreprise. Admirable, non ? Puisqu'il n'est parti de rien...

Bon, c'était sympa. Mais à présent, il faut ouvrir bien grand les yeux et affronter le choc du diagnostic. Tenez-vous prêts, nous avons là tous les symptômes relatifs à la culture du mérite. C'est grave docteur ? Pas forcément. Il faut prendre le temps de le réaliser, de faire le deuil de certaines illusions et peut-être trouver quelque chose de plus solide auquel se raccrocher. Toute ascension sociale se fait sur le dos d'une partie de la population. **Personne ne se "fait tout seul", et le GAEC du Bois-Bas encore moins.**

Le GAEC du Bois-Bas n'a pas quinze ans d'âge, comme certain.es semblent le penser. Il a été créé en 2019, à la Commune du Maquis et compte aujourd'hui quatre membres. Un seul d'entre eux a vu naître la Coopérative Cravirola. Les trois autres ont rejoint un train déjà en marche. **Si ces "agriculteur-ices" ont pu dégager du temps pour faire grossir leur capital, c'est seulement parce que d'autres personnes ont pris en charge le reste des activités et des infrastructures du lieu. Les moyens de production dont se sont emparé-es les membres du GAEC, en présence d'un huissier, représentent plusieurs dizaines d'années de collectivisation d'argent et de matériel.** Mais est-ce entendable pour celles et ceux qui ne jurent que par des lignes comptables ?

Faire valoir ses droits, c'est entrer dans le système ?

NOUS N'AVONS JAMAIS PRÉTENDU ÊTRE EXTÉRIEURS AU "SYSTÈME". AU CONTRAIRE.

Maintenant que les gestionnaires du GAEC du Bois-Bas et de la SARL Cravirola ne se cachent

plus de leurs activités purement économiques, il est normal que nous entendions les rappeler à certaines de leurs responsabilités. **À l'heure où iels usent déjà de leurs postures économiques et légales pour intimider certain.es d'entre nous, il est nécessaire de rappeler qu'en tant que locataires et/ou ex-associé-es nous avons des droits. Les accords à l'amiable ayant été rompus, les menaces ayant été proférées, rien ne pourra désormais empêcher celles et ceux qui le souhaitent de se défendre par voie juridique.**

Le Domaine du Bois-Bas abrite un commerce de cocaïne ?

IL N'Y A PAS PLUS DE COCAÏNE À BOIS-BAS QUE DE BEURRE EN BROCHE !

En revanche, nous accueillons du public et nous ne seront jamais en mesure d'anticiper toutes les formes de consommation. C'est précisément pour cette raison qu'il existe des associations spécialisées dans la prévention qui se déplacent de festivités en festivités. La consommation de drogue ou de stupéfiants est un véritable sujet de société, complexe. Les drogues "dures" ? Elles ont une belle place au parlement. S'il faut absolument nommer un "vice" dans le Minervois, il serait plus réaliste de nommer l'alcool... Que nous avons choisi de vendre à prix fixe, dans le cadre du bar associatif, pour ne pas encourager les excès.

Et si la Commune du Maquis ou ses membres étaient à l'origine d'un marché aussi lucratif que celui de la cocaïne, nous en aurions terminé il y a longtemps avec le remboursement des dettes...

L'un d'entre nous a été expulsé de son pays d'origine et de son ancien département pour des faits de violences ?

REVENONS SUR L'UN DES EXEMPLES DE PROPOS CALOMNIEUX PARTICULIÈREMENT MARQUANT...

Julie a participé à la circulation de graves rumeurs sur un membre actuel de la Commune. Selon ses dires, cette personne aurait été expulsée de son

pays pour des faits de violence – ainsi que de son ancien département de résidence, pour des raisons similaires. **Ces affirmations sont fausses ; et particulièrement infondées : quel pays du monde expulse ses "ressortissants" pour des « faits de violences » ? L'on aurait pu imaginer le cas d'un réfugié politique mais, dans ce cas, en quoi serait-ce un gage de dangerosité, de malhonnêteté ? Et quel au niveau départemental ? Véhiculer de tels rumeurs, c'est tenter de puiser sa force dans la peur irrationnelle de l'étranger.**

Lorsqu'il a été demandé à Julie quelles étaient ses sources, elle a répondu que cela avait fait l'objet d'une enquête interne dans le groupe de réflexion *Antidote*. Un fond de dotation dont nous avons accueilli les réunions mais avec qui aucun membre de la Commune n'a entretenu de lien assez étroit pour que cela semble cohérent. De plus, le groupe en question a démenti les déclarations de Julie et a affirmé ne pas pratiquer ce type d'investigation.

Les personnes qui lisent ceci aujourd'hui se rendent-elles compte des conséquences désastreuses que peuvent engendrer des mensonges de cette teneur ? Sans compter l'impact direct sur la santé mentale d'une personne et celle de sa famille. Cela ne se mesure même pas. À la Commune du Maquis, nous sommes désormais unanimes à propos du fait que cette démarche constituerait à elle seule un motif d'exclusion du projet.

Les habitant.es du Maquis de Bois-Bas ont-ils / ont-elles des armes à feu ?

NON LES HABITANT.E.S DE BOIS-BAS N'ONT PAS D'ARME À FEU.

Ils et elles ont, tout au plus, des dispositifs sonores pour éloigner les sangliers qui font des dégâts près des infrastructures et des habitations.

POURQUOI IL EST TRÈS GRAVE DE PARTICIPER À LA CIRCULATION DE TELLES RUMEURS :

En période conflictuelle, de fausses informations aussi énormes que celles-ci, ne peuvent contribuer qu'au développement d'un sentiment d'insécurité. Sentiment d'insécurité qui, même s'il est infondé, favorise une potentielle escalade de la violence.

Exemple : Si parmi les personnes qui soutiennent le GAEC du Bois-Bas [que ce soit pour de bonnes ou de mauvaises raisons], l'une d'entre elles se mettait à croire que nous étions vraiment armés, et qu'au nom de la défense de ses "amis" elle décidait d'intervenir avec des moyens d'actions à la hauteur de ses croyances, que se passerait-il ? Cette personne viendrait-elle tirer sur l'un.e d'entre nous, pour mettre fin à notre "tyrannie" imaginaire ? Pour une rumeur, un drame.

À toutes les personnes raisonnables : Lorsque vous entendez des bruits de couloirs, ne les propagez pas. Restez critique et soyez attentif.ves aux conséquences. Un mensonge peut tuer.

**"L'avenir ne veut ni feu, ni sang, ni guerre
Ne sois pas de ceux-là qui vont nous les donner."**

[Jacques Brel]

Nous demandons à ce que soient respectés les accords qui avaient été pris au sein de la Commune du Maquis lors de la création du GAEC du Bois-Bas et de son bail direct avec Terres Communes, à savoir : « le GAEC n'a pas vocation à se dissocier de la commune » et « [...] la location [des terres par le GAEC du Bois-Bas] reste une solution palliative, qui ne peut être considérée dans le fonctionnement collectif de la Commune »

Autrement dit : nous n'acceptons pas d'être forcés à négocier avec une entreprise sous prétexte que deux de ses membres se sont arrangés pour figurer à la direction de structures légalement représentées dans Terres Communes. Nous craignons que les enjeux économiques aient pris le pas sur les enjeux moraux et politiques. Et cela même, au mépris du fait que le fonctionnement de la Commune, lorsqu'il est respecté, permet d'assurer un minimum de tranquillité vis-à-vis des questions financières.

L'une comme l'autre, Terres Communes et la Commune du Maquis ont intérêt à revendiquer leurs origines combatives et protéger leurs principes fondateurs d'éventuelles tentatives de détournement. Il ne faut pas oublier que ce sont des projets complémentaires et éminemment politiques. Politique n'est pas un gros mot. Tenir des positions fermes à l'encontre du système capitaliste n'est pas une tare. Nous aimerions que ces deux entités puissent avancer ensemble vers leurs objectifs communs. Sur un pied d'égalité et dans le respect de nos fonctionnements respectifs.

Ces derniers mois, nous avons eu du mal – au sein même de nos instances – à tomber d'accord. Mais aujourd'hui, nous sommes un groupe soudé, librement associé autour d'un projet commun, avec la ferme intention de le défendre. La teneur des attaques subies ces derniers mois aura au moins le mérite d'avoir rétabli entre nous une confiance mutuelle et la détermination dans nos choix de fonctionnement. Bien sûr, nous continuons d'avoir des points de vues différents sur de nombreux sujets et nous considérons que c'est une chose saine. Aussi, nous ferons avec, comme nous l'avons toujours fait.

Merci de nous avoir lu. Celles et ceux qui ont déjà expérimenté la réflexion, la rédaction, et la mise en forme d'un écrit collectif savent que c'est un processus long et fastidieux. Mais c'est le choix que nous avons fait pour rendre compte de notre réalité commune. En outre – nous n'avons pas cessé d'assumer la gestion du lieu et la tenue de nos instances. Nous sommes quinze adultes. Avec nous, cinq enfants – dont un nouveau-né. Bientôt un sixième. La vie sur le lieu n'est pas facilitée par ses contraintes techniques. Mais il y a ici les membres d'un projet prêts à relever le défi – à condition que soient respectés son histoire, sa combativité et ses principes auto-organisationnels. Parce qu'ils constituent les raisons principales de leur implication sur le lieu. **On est là !**

Et si vous deveniez les cobayes d'une expérimentation "alternative" dans laquelle on vous demande d'être assez militants pour bien vouloir travailler gratuitement, mais pas trop quand même car vous risqueriez de l'ouvrir un peu trop ? Et si, huit ans plus tard, après avoir compté sur vos engagements politiques pour rembourser des emprunts bancaires dont vous n'étiez pas à l'origine, votre militantisme était finalement jugé trop pénible ? Trop radical ? Voici quelques éléments de notre propre histoire.

La Commune du Maquis - Avril 2025

**ON L'A TUÉE À COUPS D'CHASSEPOTS,
À COUPS DE MITRAILLEUSES,
ET ROULÉE AVEC SON DRAPEAU
DANS LA TERRE ARGILEUSE !
ET LA TOURBE DES BOURREAUX GRAS
SE CROYAIT LA PLUS FORTE.
TOUT ÇA N'EMPÊCHE PAS, NICOLAS,
QU'LA COMMUNE N'EST PAS MORTE !**

[Chanson d'Eugène Pottier - Mai 1886]